

CongoEco

LE BULLETIN D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

DOSSIER

SÉCURISER L'ÉNERGIE POUR RELANCER L'ÉCONOMIE

GAZ, SOLAIRE ET NOUVELLES SOLUTIONS :
LES LEVIERS POUR RÉDUIRE LA DÉPENDANCE
DU CONGO AU DIESEL

LE CHIFFRE DU MOIS

5,5 %

DE CROISSANCE
ÉCONOMIQUE EN 2026

*Une accélération portée par le
pétrole et les activités hors pétrole.*

VIE DE L'UNION

- Conseil d'administration : UNICONGO mobilisée face aux défis économiques et aux réformes en cours
- Congo Digital 2030 : La jeunesse au cœur de la transformation numérique
- SEFC : Les adhérents d'UNICONGO échangent avec l'équipe d'AKIENI

ACTUALITÉS

- PND 2027–2031 : L'heure de vérité à Kintélé
- Loi de finances 2027 : Les principales propositions d'UNICONGO
- Dette intérieure commerciale : l'État et le secteur privé relancent le dialogue

ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

- Dette souveraine : les premiers résultats d'une stratégie de restauration de la crédibilité du Congo
- Inondations, pannes pétrolières, tensions au Moyen-Orient : la carte des risques
- Gaz et solaire : deux voies concrètes pour réduire la dépendance au diesel

COIN DE L'EXPERTISE

- Mot de l'expert : Former avec l'entreprise par Régis TERMINAT
- Bon à savoir : Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes par Ninelle Bassouka-mbila

SEPT
2026

#23

CONGO TERMINAL

POINTE-NOIRE

Congo Terminal Môle Est – le premier projet portuaire 100% électrique en République du CONGO

Congo Terminal, filiale d'AGL, poursuit les travaux de construction d'une nouvelle plateforme portuaire au Môle Est. Ce projet vise à accompagner la croissance des volumes traités au port de Pointe-Noire. A sa mise en service, le terminal deviendra la première plateforme portuaire de la République du Congo exploitée exclusivement avec des équipements de manutention électriques. Il s'inscrit dans le plan d'investissement global d'AGL d'un milliard d'euros sur la période 2009-2027.

Le Môle Est concentrera l'essentiel des équipements électriques nouvelle génération du projet. L'objectif est de supprimer l'usage d'équipements de manutention avec des motorisations thermiques et d'offrir une meilleure performance avec une manutention plus rapide, plus silencieuse et plus respectueuse de l'environnement. Le terminal sera équipé au lancement de 5 portiques de quai électriques (STS), de 15 portiques de parc électriques sur pneus (e-RTG) et de 30 tracteurs portuaires électriques (e-TT). Des systèmes autonomes de gestion de l'énergie

permettront de piloter la consommation en temps réel.

« Ce projet s'appuie sur l'expertise d'AGL dans la gestion de terminaux portuaires à travers le monde. Avec le Môle Est, nous mettons ce savoir-faire international au service du Congo afin de développer une infrastructure répondant aux standards les plus récents tout en optimisant la performance environnementale » explique Anthony SAMZUN, Directeur Général Congo Terminal.

La mise en service d'un terminal entièrement électrifié constitue une évolution stratégique significative pour le Congo et toute la sous-région. Ce choix technologique vise notamment à réduire les émissions directes associées aux opérations de manutention par rapport à des équipements thermiques équivalents et permet d'agir sur l'empreinte carbone du transport maritime et logistique dans un contexte où les armateurs et les chargeurs visent à réduire leurs émissions indirectes. Il renforce l'attractivité de Pointe-Noire en offrant une manutention plus fiable et plus performante. Il

positionne également le Congo comme précurseur de la transition énergétique portuaire en Afrique centrale. Cette avance technologique consolide la compétitivité régionale, en sécurisant les chaînes d'approvisionnement des pays enclavés qui dépendent du port de Pointe-Noire pour leurs échanges avec le reste du monde.

Le projet Môle Est devrait générer 900 emplois supplémentaires directs et indirects dans l'exploitation, la maintenance des équipements électriques et les métiers logistiques associés. Il permettra également de porter la capacité de traitement du port de Pointe-Noire à 2,5 millions d'EVP renforçant ainsi sa position de porte d'entrée maritime majeure de la sous-région.





Par Nancy CHENARD
Secrétaire générale exécutive
d'UNICONGO

Depuis plusieurs semaines, notre pays connaît d'importantes tensions dans l'approvisionnement en produits pétroliers, particulièrement en gasoil.

Cette situation nous rappelle une réalité essentielle : au Congo encore plus qu'ailleurs, le carburant n'est pas un simple produit de consommation. Il constitue un intrant stratégique de notre économie. Pour les entreprises comme pour les populations, les conséquences sont désormais très concrètes : difficultés de déplacement, perturbation des chaînes logistiques, augmentation des coûts d'exploitation, ralentissement ou arrêt de certaines chaînes de production, recours accru au chômage technique et, plus largement, incertitudes croissantes sur la continuité des activités. Alors que le Gouvernement projette une croissance de 6.9 % en 2027, nous estimons que, si les difficultés actuelles devaient perdurer, elles pourraient coûter au pays deux points de croissance. Il ne fait aucun doute que, si ces difficultés devaient se prolonger, cette crise d'approvisionnement de carburant pourrait progressivement se transformer en crise économique, puis entraîner des conséquences sociales significatives.

Une vulnérabilité qui dépasse la crise actuelle

Il serait cependant réducteur de considérer la situation actuelle sous le seul angle de la pénurie. Notre économie demeure structurellement dépendante de deux sources d'approvisionnement : la production nationale et les importations. Dans des conditions normales, les capacités de notre unique raffinerie, la CORAF permettent de satisfaire environ 60 % des besoins du marché, tandis que près de 40 % de la demande est assurée par les importations.



Cet écart peut s'accroître lorsque la production de la CORAF est affectée par la disponibilité du brut ou par des contraintes techniques et opérationnelles, notamment lors des périodes d'arrêt et de maintenance, comme c'est le cas actuellement.

La production locale via la CORAF

La disponibilité du brut constitue un facteur déterminant pour la production de la CORAF. Le Gouvernement qui lui fournissait auparavant les volumes nécessaires à son fonctionnement à plein régime, a (à la suite de recommandations du FMI liées aux défauts de paiement de la raffinerie) réduit cette dotation. D'abord de moitié, puis d'un quart, portant la livraison de brut à trois lots sur les quatre que la CORAF pourrait raffiner. Faute de ressources suffisantes pour acheter le complément, la production a ainsi été limitée pour atteindre 75 % de sa capacité. À ce niveau, et sur la base d'une couverture de 60 % des besoins nationaux à plein régime, la CORAF n'en couvrirait théoriquement plus que 45 %, portant à 55 % la part à satisfaire par les importations, hors contraintes techniques et sous réserve d'un rendement proportionnel. Il est donc essentiel de garantir la continuité des importations nécessaires à l'équilibre du marché. L'enjeu ici est d'en assurer la régularité et le financement, tout en maîtrisant les coûts.

Les importations de produits pétroliers : une équation économique particulièrement complexe

Le Congo a fait le choix d'administrer et de subventionner les prix des carburants. Ce mécanisme joue un rôle d'amortisseur économique et social important. Mais lorsque le coût d'acquisition du carburant sur le marché international devient supérieur au prix auquel il est vendu sur le marché intérieur, l'écart doit nécessairement être financé. Il existe un mécanisme de stabilisation qui consiste à constituer des réserves lorsque les

conditions de marché sont favorables afin de pouvoir absorber, au moins en partie, les coûts supplémentaires pendant les périodes durant lesquelles les prix internationaux augmentent fortement. Si la situation géopolitique actuelle laisse craindre un maintien durable des cours internationaux à des niveaux élevés, il reste néanmoins nécessaire d'examiner son rôle et ses capacités de financement de ce mécanisme. Lorsque ce mécanisme ne dispose pas des ressources suffisantes pour jouer pleinement son rôle, l'écart entre le coût du produit importé et le prix à la pompe devient plus difficile à financer. La situation actuelle met en évidence toute l'importance de ce fonds de stabilisation. L'enjeu financier est considérable. Un rapport du FMI nous apprend que les subventions aux carburants ont représenté jusqu'à 4,5 % du PIB en 2022, avant de revenir à 2,5 % en 2023. Pour autant, la solution ne peut consister simplement à répercuter sur les entreprises l'intégralité de la hausse des cours internationaux. Le carburant intervient dans presque toutes les chaînes de valeur : transport, industrie, agriculture, logistique, commerce et services. Toute augmentation importante de son prix se diffuse rapidement au reste de l'économie, renchérit les coûts de production et de transport et pèse, in fine, sur le pouvoir d'achat. Le véritable enjeu est donc de trouver un équilibre entre quatre impératifs : assurer l'approvisionnement du pays, préserver la soutenabilité des finances publiques, maintenir la compétitivité des entreprises et protéger le pouvoir d'achat des populations.

Passer du constat à des solutions concrètes

Face à cette situation, UNICONGO considère qu'il est nécessaire de réunir rapidement l'ensemble des acteurs concernés au sein d'une commission multipartite associant notamment les pouvoirs publics, la SNPC, la CORAF, les marketeurs, les acteurs du transport et de la

logistique, les banques, les représentants du secteur électrique ainsi que les organisations professionnelles. L'objectif ne serait pas de rechercher des responsabilités, mais de partir d'un diagnostic partagé pour élaborer des solutions immédiatement applicables : quels sont les besoins réels du marché ? Quelle part peut être couverte par la production nationale ? Quels volumes doivent être importés ? Quels obstacles financiers, fiscaux et logistiques limitent aujourd'hui ces importations ? Comment en assurer le financement et la régularité ? Quels mécanismes permettraient d'assurer un approvisionnement continu, y compris lorsque les cours internationaux sont élevés ? Et comment permettre à davantage d'entreprises de sécuriser directement leur approvisionnement lorsqu'elles en ont la capacité ?

Plusieurs pistes méritent d'être examinées

Une première consiste à permettre à la CORAF d'atteindre pleinement ses capacités de raffinage, en lui assurant la mise à disposition de tout le brut qu'elle peut effectivement traiter. Cette option devrait être privilégiée tant que le coût des produits pétroliers importés, rendus au Congo, demeure supérieur au prix de revient des produits raffinés par la CORAF, en intégrant dans cette comparaison la valeur du brut fourni et l'ensemble des coûts associés. Au-delà de son intérêt pour la sécurité de l'approvisionnement, cette solution permettrait de faire travailler une filière nationale et l'ensemble de l'écosystème congolais qui lui est lié, de préserver la valeur ajoutée et les emplois locaux, et de limiter les sorties de devises liées aux importations de produits raffinés.

Une deuxième piste consiste à faciliter l'importation directe par les entreprises grâce à un allègement temporaire des droits, taxes et frais associés. La possibilité d'importation existe déjà, mais son coût reste élevé : aux droits de douane d'environ 14 % s'ajoutent les autres prélèvements, les charges locales et la TVA combinée aux centimes additionnels de 18,9 %. Des exonérations ciblées permettraient aux entreprises de sécuriser une partie de leurs besoins à un coût plus soutenable, tout en réduisant la pression sur le circuit général d'approvisionnement.

Une troisième piste concerne la révision de la structure des prix. Plutôt que de raisonner uniquement sur une hausse ou un maintien du prix à la pompe, il conviendrait d'examiner chacune de ses composantes : coût d'acquisition du produit, transport, stockage, distribution, fiscalité, marges et mécanismes de stabilisation. Les données disponibles invitent à s'interroger sur le coût d'approvisionnement. Sur la période 2015-2023, l'écart moyen entre le prix international de référence et le prix CAF au Congo a été estimé à environ 42 % pour le gasoil et 46 % pour l'essence, contre respectivement 6,2 % et 8,6 % au Cameroun. Sans en faire le seul déterminant de la situation actuelle, ces écarts justifient que les différentes composantes du coût final du carburant soient examinées dans le cadre d'une réflexion globale sur la structure des prix.

Une quatrième piste concerne le fonctionnement et le financement effectif du fonds de stabilisation. Si le choix est fait de maintenir un prix administré, il faut que le dispositif destiné à absorber les écarts entre ce prix et le coût réel d'approvisionnement soit en mesure de remplir sa fonction, notamment lorsque les cours internationaux sont défavorables.

Réduire aussi la pression sur la demande de gasoil

Mais la recherche de solutions ne peut se limiter à la seule question de l'offre. Une part significative du gasoil consommé par les entreprises répond aujourd'hui à un besoin qui relève en réalité de l'électricité. Face aux coupures ou à l'insuffisance de l'alimentation du réseau, de nombreuses entreprises sont contraintes de produire elles-mêmes leur énergie à partir de groupes électrogènes. Cette situation entraîne un double coût pour l'économie : elle augmente les charges de production des entreprises et accroît simultanément la demande nationale de gasoil, donc les volumes qu'il faut produire ou importer. Une amélioration quantitative et qualitative de l'alimentation électrique par E2C constitue donc également une réponse à la problématique des carburants.



Chaque heure pendant laquelle une entreprise peut fonctionner normalement sur le réseau électrique est une heure pendant laquelle elle ne consomme pas de gasoil pour produire sa propre énergie. La réflexion doit donc être menée dans une logique de sécurité énergétique globale : augmenter progressivement nos capacités nationales de raffinage, garantir les importations nécessaires tant que la production nationale demeure insuffisante, rendre ces importations économiquement soutenables, disposer de capacités de stockage adaptées et, parallèlement, réduire la demande de gasoil liée aux insuffisances du système électrique.

Construire ensemble un modèle plus résilient

La situation actuelle doit être l'occasion de dépasser les réponses ponctuelles et de construire un modèle plus robuste. Les populations doivent être protégées contre des augmentations brutales du coût de la vie. Les entreprises ont besoin d'un approvisionnement régulier et de prix compatibles avec leur compétitivité. Et l'État doit préserver ses équilibres budgétaires. Ces objectifs ne sont pas incompatibles, mais ils nécessitent des arbitrages, de la transparence et surtout un dialogue entre tous les acteurs. C'est pourquoi UNICONGO propose que la situation actuelle soit mise à profit pour engager rapidement une concertation et examiner, sans tabou, l'ensemble des leviers disponibles. L'objectif ne doit pas seulement être de sortir de la pénurie actuelle. Il doit être de mettre en place les mécanismes qui permettront de garantir un approvisionnement régulier en carburant.

Passer de l'urgence à une solution durable, c'est précisément construire aujourd'hui les mécanismes qui permettront de garantir l'énergie nécessaire au fonctionnement et au développement de notre économie. ■



Union Patronale et Interprofessionnelle du Congo

ECOUTER • PARTAGER • AGIR



PILIER DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE

Siège social Brazzaville
Tours Jumelles de Mpila
(18^e étage, Tour Business Center)

Bureau de Pointe-Noire
26, Avenue du Havre, Zone Industrielle Route BI

+242 06 841 04 07 | +242 06 629 59 06 | secretariat@unicongo.cg

www.unicongo.cg



PND 2027-2031 : L'HEURE DE VÉRITÉ À KINTÉLÉ POUR LE DIAGNOSTIC DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE



Du 21 au 23 septembre 2026, le Centre International de Conférences de Kintélé a abrité l'atelier de validation stratégique du Diagnostic national (Draft 0) du futur Plan National de Développement (PND 2027–2031). Organisés dans le cadre du projet PAGIR avec l'appui de la Banque mondiale, ces trois jours de travaux ont réuni plus de 350 acteurs publics, privés et partenaires au développement pour établir un bilan lucide des cycles passés et définir les priorités de la transformation structurelle du pays.

Un bilan financier et technique sans concession

Les délibérations ont mis à nu les faiblesses d'exécution du PND 2022–2026. Sur un portefeuille initial de 343 projets évalué à 8 962,6 milliards de FCFA, le diagnostic montre que moins de 18 % des financements prévus ont été réalisés entre 2022 et 2024. Plus préoccupant encore, le taux d'exécution financière cumulé des six piliers de diversification s'est effondré à 1,45 %, avec seulement 73,7 milliards de FCFA décaissés sur 5 092,1 milliards programmés. Ce blocage s'explique par une impréparation technique généralisée : 65,3 % des projets ne disposaient d'aucune étude préalable de faisabilité et seuls 21 % bénéficiaient d'une convention de financement acquise.

Les goulots d'étranglement subis par le secteur privé

Les travaux en commissions ont confirmé la sévérité des obstacles opérationnels qui pèsent sur les entreprises.

Aujourd'hui, 67,2 % des entreprises congolaises jugent leurs coûts de production non compétitifs face aux produits importés. Le surcoût énergétique demeure le premier facteur d'asphyxie, avec une autoproduction par groupe électrogène oscillant entre 200 et 250 FCFA/kWh.

Sur le plan financier, la surliquidité du système bancaire ne profite pas au secteur productif : 57,4 % des entreprises n'ont aucun accès au crédit institutionnel. De plus, les prêts à long terme sont quasi inexistants, ne représentant que 2,9 % de l'encours global des crédits (46,4 milliards de FCFA), le secteur bancaire privilégiant le court terme ou les titres publics.

Les axes de rupture pour le PND 2027–2031

Pour éviter de reproduire les erreurs de la planification précédente, les participants ont validé un changement de paradigme fondé sur la sélectivité et la maturité des projets.



En application de l'indicateur DLI 4 du programme PAGIR, le principe du filtrage strict du Portefeuille d'Investissement Public (PIP) a été adopté : aucun projet ne pourra désormais être inscrit sans étude technico-économique préalable validée.

Le PND 2027–2031 s'articulera autour de quatre axes stratégiques :

1. **Gouvernance et attractivité ;**
2. **Infrastructures et connectivité ;**
3. **Capital humain et inclusion sociale ;**
4. **Valorisation des ressources.**

L'objectif final consistera à convertir le capital naturel et les atouts du pays en chaînes de valeur intégrées pour bâtir une économie diversifiée, productive, compétitive et créatrice d'emplois décents à l'horizon 2031. ■

LOI DE FINANCES 2027 : LES PRINCIPALES PROPOSITIONS D'UNICONGO

Dans le cadre de la préparation du projet de Loi de finances 2027, UNICONGO a transmis aux pouvoirs publics un ensemble de propositions issues des préoccupations et contributions exprimées par ses entreprises membres. Ces contributions couvrent plusieurs aspects de la fiscalité congolaise, notamment la sécurité juridique, les procédures fiscales, la TVA, la fiscalité des entreprises, l'investissement, la fiscalité sectorielle et la transformation numérique.

Le présent article revient sur quelques-unes des propositions formulées par UNICONGO et met en lumière les principales orientations qui se dégagent de ces contributions, sans prétendre en dresser une présentation exhaustive. À travers cette démarche, UNICONGO entend contribuer au dialogue avec les pouvoirs publics et à l'évolution du système fiscal, dans une perspective permettant à la fois à l'État de sécuriser et d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales et aux entreprises d'évoluer dans un environnement fiscal plus prévisible, compétitif et favorable à l'investissement.

Améliorer la sécurité juridique et le dialogue fiscal

La première série de propositions porte sur la sécurisation des relations entre l'administration fiscale et les contribuables. Pour les entreprises, la prévisibilité des règles et des procédures constitue en effet un élément essentiel de la sécurité juridique. Dans cette perspective, la mise en place d'un Livre de procédures fiscales (LFP) permettrait de regrouper et de clarifier les règles relatives aux contrôles, aux vérifications, aux redressements et aux recours. L'objectif est de disposer d'un cadre procédural plus lisible, aussi bien pour l'administration que pour les contribuables.

Cette recherche de visibilité s'accompagne d'une proposition visant à réinstaurer la conférence de législation fiscale, ou tout autre mécanisme permanent de concertation. Une telle instance permettrait de renforcer les échanges entre la DGID, les organisations patronales, les contribuables



et les professionnels du droit et de la fiscalité, notamment en amont des réformes. Autre proposition allant dans le même sens : l'instauration d'un rescrit fiscal. Le contribuable pourrait ainsi obtenir une prise de position formelle de l'administration sur l'application d'une disposition fiscale à une situation déterminée. La proposition prévoit notamment un délai de réponse de six mois et l'opposabilité de la position de l'administration, sous certaines conditions.

Des contrôles fiscaux mieux encadrés

La sécurisation de la relation fiscale passe également par un meilleur encadrement des contrôles et des sanctions. À cet égard, il est proposé de renforcer le principe de non-répétition d'un contrôle portant sur une même période et un même impôt, sauf lorsqu'apparaissent des éléments nouveaux ou des indices sérieux de fraude. Cette mesure vise à donner davantage de stabilité aux entreprises une fois les opérations de contrôle achevées. La distinction entre le contrôle sur pièces et la vérification générale de comptabilité fait également partie des préoccupations exprimées. Le contrôle sur pièces devrait rester limité à l'examen des déclarations et des documents nécessaires à l'établissement de l'impôt, sans pouvoir se transformer, dans les faits, en une vérification générale de comptabilité. La question des sanctions a, elle aussi, été examinée. Parmi les propositions figure notamment la révision

l'amende applicable en cas de non-translation des documents comptables, qui serait ramenée de 2 000 000 FCFA à 50 000 FCFA par document. Les conditions d'exercice des recours contentieux font également l'objet d'une proposition de clarification, avec notamment le remplacement de certains frais proportionnels par un droit fixe de traitement de 50 000 FCFA.

TVA : préserver la neutralité de l'impôt et réduire les tensions de trésorerie

La TVA occupe une place importante dans les contributions formulées pour la Loi de finances 2027, notamment en raison de son incidence directe sur la trésorerie des entreprises. Parmi les mesures proposées figure le rétablissement du droit à déduction de la TVA sur les produits pétroliers destinés à la revente, afin de préserver la neutralité de la taxe pour les importateurs, distributeurs et grossistes. Une exonération de TVA est également proposée pour les importations de carburants destinés exclusivement aux besoins d'exploitation des entreprises assujetties. Les conditions d'exigibilité de la TVA sont, par ailleurs, appelées à être clarifiées dans le contexte du déploiement du Système de facturation électronique certifié (SFEC). L'enjeu est notamment d'éviter que les entreprises aient à décaisser la TVA avant d'avoir effectivement encaissé le paiement de leurs clients. La gestion des crédits de TVA constitue un autre point d'attention.

Il est proposé de mettre en place une procédure encadrée de remboursement ou de compensation des crédits de TVA et des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur l'État, avec un délai maximal de 60 jours à compter du dépôt d'un dossier complet.

Soutenir l'investissement et la production locale

Au-delà des procédures fiscales, plusieurs propositions cherchent à créer des conditions plus favorables à l'investissement et à la production locale. La fiscalité applicable aux matières premières, intrants et biens intermédiaires destinés à la transformation locale est notamment concernée. L'objectif est d'éviter qu'une entreprise qui transforme une matière première au Congo supporte une charge fiscale et douanière plus importante que celle applicable à l'importation d'un produit fini. Dans le même esprit, l'extension de la gratuité des droits d'enregistrement aux opérations de crédit-bail est proposée pour certains financements destinés notamment aux équipements industriels, agricoles, logistiques ou technologiques.

La fiscalité applicable aux augmentations de capital fait également partie des sujets examinés, avec des propositions visant à faciliter les opérations de renforcement des fonds propres des entreprises.

Des mesures adaptées aux réalités des différents secteurs

Les contributions d'UNICONGO prennent également en compte les réalités propres à plusieurs secteurs d'activité. Dans le domaine des boissons sucrées, une harmonisation de l'assiette des droits d'accises entre producteurs locaux et importateurs est proposée. Pour le transport de marchandises desservant les départements du Nord, un dispositif fiscal préférentiel est envisagé afin de tenir compte des contraintes logistiques particulières auxquelles sont confrontés les opérateurs. Le secteur pétrolier fait également l'objet de propositions spécifiques, notamment concernant la fiscalité applicable aux plus-values résultant de la cession de droits issus des contrats de partage de production, avec une approche différenciée pour les champs matures ou marginaux.

Enfin, le développement des crédits carbone appelle, selon les propositions formulées, un accompagnement fiscal adapté, notamment à travers une exonération temporaire de la redevance pendant les premières années de production.

Accompagner la transformation numérique

La transformation numérique de l'économie appelle, elle aussi, une adaptation de la fiscalité. Les propositions portent notamment sur la fiscalité applicable aux terminaux numériques, afin de limiter le renchérissement de l'accès aux équipements, ainsi que sur la taxation des transactions financières électroniques, avec notamment une attention portée aux micro-paiements. Dans le secteur des télécommunications, la révision de certaines redevances applicables aux réseaux ouverts au public est également proposée, ainsi qu'une adaptation du traitement fiscal des logiciels, licences et mises à jour. L'accompagnement fiscal des infrastructures numériques est complété par des propositions concernant les équipements solaires et les systèmes de stockage, ainsi que la réduction de certains coûts liés à l'homologation des solutions du SFEC et à la sécurisation des systèmes numériques.

Une démarche tournée vers un équilibre entre recettes publiques et activité économique

À travers l'ensemble de ces contributions, l'objectif est de participer au débat sur l'évolution de la fiscalité congolaise en tenant compte à la fois des nécessités de mobilisation des recettes publiques et des réalités auxquelles sont confrontées les entreprises.



Cette question de la fiscalité de l'investissement doit également être replacée dans le contexte plus large du financement de l'économie. Selon les projections du cadre budgétaire à moyen terme, les recettes fiscales hors pétrole devraient passer de 1 111,2 milliards de FCFA en 2026 à 1 154,2 milliards de FCFA en 2027, soit une progression de 43 milliards de FCFA. Dans le même temps, le financement à long terme demeure un enjeu important pour l'économie congolaise. À fin mars 2026, les crédits bruts distribués par le système bancaire s'élevaient à 1 869 milliards de FCFA, mais les financements à long terme ne représentaient que 2,4 % de ce montant, soit environ 45 milliards de FCFA. Le CNEF a d'ailleurs relevé cette faible part et recommandé une réflexion sur cette problématique. Ces données mettent en évidence le lien étroit entre fiscalité de l'investissement et financement de l'économie. Le développement de la production locale suppose en effet des investissements dans les équipements, les infrastructures, les capacités de production et la technologie, dont le financement et la rentabilité s'inscrivent généralement dans la durée. Dans un contexte où l'accès au financement à long terme reste limité, la fiscalité de l'investissement constitue donc également un enjeu de mobilisation des ressources nécessaires à la production.

Les propositions formulées touchent ainsi à des problématiques diverses, mais poursuivent une même finalité : favoriser un cadre fiscal plus lisible, plus prévisible et mieux adapté à l'activité économique, tout en permettant à l'État de sécuriser ses recettes. Pour UNICONGO, la qualité du système fiscal ne se mesure donc pas uniquement au niveau des prélèvements. Elle repose également sur la clarté des règles, la prévisibilité des procédures, l'efficacité du recouvrement et la capacité du dispositif fiscal à accompagner l'investissement, la production et la formalisation de l'économie. ■

DETTE INTÉRIEURE COMMERCIALE : L'ÉTAT ET LE SECTEUR PRIVÉ RELANÇENT LE DIALOGUE SUR L'APUREMENT DES CRÉANCES

Le Comité bipartite chargé du suivi de l'exécution du plan d'apurement de la dette intérieure commerciale s'est réuni le 4 septembre 2026 au Ministère des finances. Cette rencontre a permis de faire le point sur les paiements déjà effectués, le montant des créances restant à régler et les difficultés financières qui ralentissent l'exécution du plan.

Après une période de fonctionnement irrégulier, le Comité reprend ses activités. La réunion, tenue au Ministère des Finances, a rassemblé des représentants de la Caisse congolaise d'amortissement (CCA), des conseillers du ministère et des représentants du secteur privé. À l'ouverture des travaux, les représentants de l'État ont réaffirmé leur volonté de faire fonctionner régulièrement ce cadre de concertation. Pour les différentes parties prenantes, l'objectif est d'améliorer le suivi du plan, de renforcer la coordination entre les administrations concernées et de donner davantage de visibilité aux créanciers sur l'évolution du processus.

878,855 milliards de FCFA de créances validées

La CCA a présenté une situation actualisée de la dette intérieure commerciale. À l'issue de l'audit réalisé sur les créances, 676 créanciers avaient été validés pour un montant global de 878,855 milliards de FCFA. Une première enveloppe de 10 milliards de FCFA avait permis d'effectuer 6,3 milliards de FCFA de paiements, ramenant le stock initial à environ 871,86 milliards de FCFA. Le plan d'apurement a ensuite été mis en œuvre sur la base des différentes options de décote choisies par les opérateurs économiques. Ces mécanismes ont permis de déterminer les montants à payer et les échéanciers correspondants. Après les différentes actualisations, le montant restant à payer a été ramené à environ 482 milliards de FCFA.



Des contraintes financières qui ralentissent le processus

Malgré les progrès enregistrés, l'exécution du plan reste confrontée à une difficulté majeure : la disponibilité des ressources financières. Cette contrainte ne permet pas, à ce stade, de respecter intégralement le calendrier initialement établi. Les premières années du plan concentrent des besoins financiers importants, puisque l'ensemble des créanciers est concerné par les paiements. Ces besoins diminuent progressivement au cours des années suivantes, selon les options de décote et les durées d'apurement retenues. Dans ce contexte, les participants ont privilégié le principe de paiements successifs, en fonction des ressources effectivement disponibles. Cette approche doit permettre de réduire progressivement le nombre de dossiers en attente et, lorsque les montants le permettent, de solder certaines créances.

Les créanciers réclament davantage de visibilité

Les représentants du secteur privé ont également demandé des clarifications sur le respect des conventions signées et sur les échéances initialement prévues, notamment celles de décembre 2024, décembre 2025 et décembre 2026. Les discussions ont également porté sur les différentes options de décote, fixées notamment à 25 %, 35 % et 65 %, ainsi que sur les conséquences des paiements effectués sous forme d'avances sur décote. Certaines entreprises doivent en effet répartir les sommes reçues entre leurs fournisseurs et leurs établissements financiers.

La CCA a rappelé que le plan d'apurement reste en vigueur. Les difficultés portent principalement sur sa mise en œuvre dans les délais prévus, en raison des contraintes de financement. Il a également été précisé qu'aucune catégorie de créanciers n'est systématiquement privilégiée selon le niveau de décote choisi. Les participants ont par ailleurs demandé une situation détaillée du stock restant à payer et sa répartition selon les différentes options de décote. La CCA a indiqué pouvoir fournir ces éléments. En revanche, la liste nominative des prochains bénéficiaires ne sera communiquée qu'au moment des opérations de paiement.

Vers un suivi plus régulier

La réunion a enfin permis de clarifier le rôle du Comité. Celui-ci doit assurer le suivi global du plan, examiner les rapports d'exécution, constater les progrès et formuler, si nécessaire, des recommandations aux autorités compétentes. Il n'a pas vocation à traiter directement les dossiers individuels, qui doivent être adressés à la CCA, au Trésor ou aux administrations concernées. Les participants ont convenu de renforcer la régularité des réunions, d'améliorer les données de suivi, de communiquer périodiquement les montants payés et le nombre de bénéficiaires et de présenter l'évolution du stock restant à apurer. Aucune date précise n'a toutefois été annoncée pour la prochaine opération de paiement.

Celle-ci dépendra de la disponibilité des ressources et des décisions des autorités compétentes. La réactivation du Comité traduit ainsi la volonté de maintenir le dialogue entre l'État et le secteur privé autour d'un dossier majeur pour les entreprises. L'enjeu demeure la poursuite progressive de l'apurement des créances, au rythme des ressources disponibles, jusqu'au règlement des dettes validées. ■

AFRIQUE CENTRALE : LE VRAI DÉFI EST-IL ENCORE DE TROUVER DES FINANCEMENTS ?



À Brazzaville, le 4^e Colloque de l'Association professionnelle des établissements de crédit du Congo (APEC-Congo), couplé à la 5^e édition du Forum du Club des dirigeants de banques et établissements financiers d'Afrique, a remis au centre des débats une question essentielle : comment faire du système financier un véritable levier de transformation économique ? Du 17 au 18 septembre 2026, dirigeants bancaires, institutions financières et acteurs publics ont échangé autour de l'intégration régionale, du financement des infrastructures et de la résilience financière.

Derrière ces enjeux se pose toutefois une question concrète pour les entreprises : les ressources financières disponibles sont-elles réellement adaptées aux besoins de l'économie productive ?

Plus de crédits, mais encore peu de financements longs

Les données du Comité national économique et financier (CNEF) montrent une progression du crédit bancaire. À fin mars 2026, les crédits bruts distribués par le système bancaire congolais atteignaient 1 869 milliards de FCFA, en hausse de 13,5 %. Dans le même temps, les créances en souffrance reculaient de 16,6 % à 14,4 %. Mais un indicateur interpelle davantage : les financements à long terme ne représentaient que 2,4 % des financements.



Or, une usine, un hôtel, une infrastructure logistique, un projet énergétique ou numérique nécessite des ressources mobilisables sur plusieurs années. Le défi n'est donc pas seulement celui du volume de crédit, mais aussi celui de sa maturité et de son adéquation aux besoins de l'économie réelle.

Diversifier les sources de financement

Dans un contexte où les finances publiques restent sous pression, la question de l'allocation des ressources devient stratégique. Le financement de l'État et celui du secteur privé ne sont pas nécessairement contradictoires, mais une diversification des sources de financement apparaît indispensable. Les grandes infrastructures ne peuvent plus reposer uniquement sur les banques commerciales. Banques de développement, investisseurs institutionnels, fonds de pension, compagnies d'assurance, marchés financiers et partenariats public-privé doivent davantage participer au financement de projets structurants.

L'intégration régionale comme levier

La CEMAC dispose déjà de plusieurs fondations d'une intégration financière : monnaie commune, banque centrale régionale, supervision bancaire communautaire, systèmes de paiement et marché régional des titres publics.

Cependant, l'existence de ces mécanismes ne garantit pas encore une circulation suffisamment fluide des capitaux. La convergence réglementaire, la reconnaissance des agréments, l'harmonisation des procédures et la coordination des superviseurs restent des enjeux importants pour faciliter les investissements transfrontaliers.

Le regard du secteur privé

Pour les entreprises, le financement ne dépend toutefois pas uniquement des banques. Il repose sur une responsabilité partagée. Les établissements financiers doivent proposer des produits davantage adaptés à l'investissement. Les pouvoirs publics doivent renforcer la prévisibilité de l'environnement des affaires et réduire les risques. Les entreprises, quant à elles, doivent améliorer leur gouvernance, leur transparence et la structuration de leurs projets. La clôture du colloque a retenu plusieurs orientations : faciliter la circulation des capitaux et de l'épargne, accompagner la transformation technologique, diversifier le financement des infrastructures, renforcer la résilience financière et approfondir les marchés de capitaux. Un cadre de suivi doit permettre de traduire ces recommandations en actions concrètes, avec un prochain rendez-vous annoncé à N'Djamena en février 2027.



Une question reste ouverte

L'Afrique centrale dispose de banques, d'institutions régionales, d'une monnaie commune et de marchés financiers. Pourtant, le financement de long terme demeure limité. Le véritable défi est donc peut-être moins de trouver davantage d'argent que de créer les conditions permettant de transformer l'épargne disponible en investissements productifs.

Pour le Congo, une question demeure : comment financer simultanément les besoins de l'État, les infrastructures et la diversification du secteur privé, sans accroître les risques qui pèsent déjà sur l'économie ? ■



UNICONGO RENFORCE SON EXPERTISE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

UNICONGO a participé au programme de formation du Bureau international du Travail (BIT) consacré à la conception et à la réalisation de formations efficaces. Une acquisition de compétences qui ouvre de nouvelles perspectives pour renforcer les services proposés aux entreprises adhérentes du patronat congolais. Dans un environnement économique marqué par l'évolution des métiers et des besoins en compétences, la capacité des organisations patronales à proposer des formations adaptées constitue un enjeu majeur. C'est dans cette perspective que le Bureau international du Travail (BIT) a organisé le programme « **Concevoir et réaliser des formations efficaces – Méthodologies de facilitation pour les formations en ligne et en présentiel** ». UNICONGO y a été représenté par Mydad SY, Chargé de projet Insertion professionnelle, et Michelle KRISTIAN, Chargée de la relation adhérents.

D'une durée de 60 heures, le programme s'est déroulé en deux phases : six semaines en ligne, suivies de cinq jours en présentiel à Abidjan, au sein de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI). Il a réuni des représentants de plusieurs organisations patronales d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, notamment de Côte d'Ivoire, du Mali, du Togo, de la République démocratique du Congo et de la République du Congo.

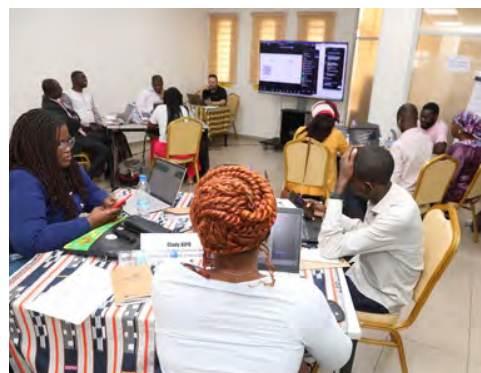
Une approche centrée sur les besoins des entreprises

La formation a permis de renforcer les compétences en matière d'analyse des besoins, d'identification des publics cibles, de définition des objectifs pédagogiques et de structuration de parcours de formation.

Les participants ont également expérimenté différents outils numériques, notamment Moodle, H5P, Genially et d'autres solutions de création de contenus, ainsi que des usages pratiques de l'intelligence artificielle appliqués à la conception pédagogique.



La forte dimension pratique du programme simulations de webinaires, exercices de facilitation, pitches de projets et mises en situation a permis de passer directement de la théorie à l'expérimentation. L'un des principaux enseignements est qu'une formation efficace ne consiste pas uniquement à déterminer ce que l'on souhaite enseigner, mais à identifier d'abord le besoin auquel les entreprises cherchent à répondre.



Des perspectives pour UNICONGO

Cette nouvelle expertise ouvre des perspectives pour la professionnalisation de l'offre de services d'UNICONGO. Elle pourra notamment contribuer à la conception de formations plus directement alignées sur les besoins des entreprises adhérentes, en présentiel, en ligne ou dans des formats hybrides. À terme, cette dynamique pourrait accompagner la réflexion autour d'un service de formation complet structuré au sein du patronat congolais, doté d'une offre adaptée, de méthodes d'évaluation et d'outils permettant de mesurer l'impact des formations. Cette certification constitue ainsi un investissement dans les compétences des équipes et un levier supplémentaire pour permettre à UNICONGO de mieux accompagner les entreprises congolaises dans le développement de leurs compétences et de leur compétitivité. ■



DETTE SOUVERAINE : LES PREMIERS RÉSULTATS D'UNE STRATÉGIE DE RESTAURATION DE LA CRÉDIBILITÉ DU CONGO



Depuis plusieurs années, la dette publique constitue l'un des principaux défis macroéconomiques de la République du Congo. Niveau d'endettement élevé, poids du service de la dette, accumulation d'arriérés et besoins importants de refinancement ont progressivement pesé sur la signature souveraine du pays et renchéri son accès aux capitaux. Depuis environ dix-huit mois, cependant, une nouvelle séquence semble s'ouvrir. Sous l'impulsion du ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public, plusieurs actions convergentes ont été engagées : amélioration de la programmation budgétaire, réorganisation du profil de la dette, mobilisation de financements auprès des partenaires au développement, optimisation du calendrier d'émission des titres publics, renforcement du suivi statistique de la dette et élaboration d'une stratégie de dette à moyen terme 2026-2028. Ces efforts ne permettent naturellement pas d'effacer en quelques mois des vulnérabilités accumulées sur plusieurs années. Mais ils commencent à produire des signaux mesurables.

Un premier signal positif des agences de notation

Le 14 août 2026, Fitch Ratings a relevé la notation souveraine de long terme du Congo en monnaie locale de CCC à CCC+, tout en maintenant à CCC+ sa notation en devises.

Cette évolution reste modeste au regard du chemin restant à parcourir, mais sa justification est particulièrement intéressante : Fitch relève notamment une amélioration des conditions de financement sur le marché régional et un calendrier de remboursement de la dette devenu plus maîtrisable, réduisant le risque de refinancement. C'est précisément l'un des objectifs poursuivis depuis plusieurs mois par les autorités financières. La stratégie engagée ne consiste donc pas uniquement à réduire nominalement la dette. Elle vise progressivement à en modifier la structure, à mieux programmer les échéances et à restaurer la capacité de l'État à se financer dans des conditions plus soutenables. Le retour du Congo sur le marché financier international fin 2025 a également démontré que le pays conservait un accès aux investisseurs internationaux.

Cet accès demeure coûteux et reflète encore une prime de risque importante. Mais il constitue également un point de départ : le prochain enjeu n'est plus seulement de pouvoir emprunter, mais de parvenir progressivement à emprunter moins cher.

Une trajectoire budgétaire qui commence à se structurer

La politique budgétaire présentée par le Gouvernement pour 2026 poursuit notamment quatre objectifs :

soutenir la croissance, améliorer la gouvernance des finances publiques, maîtriser la dette et protéger les populations vulnérables. Le cadre budgétaire à moyen terme avait déjà fixé comme objectif la restauration progressive des marges de manœuvre de l'État, notamment par le maintien d'excédents budgétaires et l'affectation prioritaire d'une partie des excédents primaires au remboursement de la dette et des arriérés.

Cette orientation est importante

La crédibilité d'un emprunteur souverain ne repose pas uniquement sur le niveau de son endettement. Elle dépend également de la capacité de l'État à démontrer qu'il maîtrise ses engagements futurs et qu'il dispose d'une stratégie crédible pour les honorer. C'est précisément sur cette dimension de prévisibilité que le Congo doit désormais capitaliser.

Des difficultés qui ne doivent pas être occultées

Le redressement engagé part néanmoins d'une situation exigeante. Le FMI estimait la dette publique totale à 97,2 % du PIB à fin 2025. L'institution continue également de relever l'existence d'arriérés intérieurs et extérieurs ainsi que des vulnérabilités importantes dans la gestion de la dette.

Ces données doivent être regardées avec lucidité. Elles expliquent pourquoi le Congo demeure aujourd'hui noté dans la catégorie CCC+ et pourquoi le coût de son financement reste élevé. Mais elles permettent également de mesurer la nature du travail entrepris : il ne s'agit pas de gérer une situation déjà assainie, mais de restaurer progressivement une crédibilité financière après plusieurs années de fortes contraintes. Dans ce contexte, le premier relèvement de notation intervenu en août constitue moins un aboutissement qu'une validation initiale de la direction empruntée.

La prochaine étape : faire de la régularité des paiements un actif souverain

La priorité des prochaines années devrait être simple à énoncer : tendre vers zéro nouvel arriéré. Pour les investisseurs et les agences de notation, la régularité des paiements constitue un déterminant fondamental de la perception du risque. Le Congo gagnerait donc à consolider les mécanismes actuellement mis en place en programmant de manière particulièrement rigoureuse son service de la dette à 12, 24 et 36 mois. Après une première phase consacrée à la gestion des tensions de liquidité, l'enjeu est progressivement de passer à une véritable gestion active du passif de l'État. L'objectif serait d'allonger les maturités lorsque cela est possible, de réduire les concentrations d'échéances, de privilégier les financements concessionnels et de diminuer progressivement le recours aux financements les plus coûteux.

Le véritable enjeu : faire baisser le coût du risque Congo

La réussite de cette stratégie pourra se mesurer très concrètement. À terme, l'indicateur déterminant ne sera pas seulement le montant de dette remboursé, mais la diminution du taux auquel le Congo pourra se financer. Les ordres de grandeur sont considérables. Sur un milliard de dollars de financement, une diminution du coût annuel de 13,7 % à 9 % représenterait, à titre illustratif, environ 47 millions de dollars d'intérêts annuels en moins, soit près de 26 milliards de FCFA, avant prise en compte des modalités d'amortissement. La crédibilité souveraine constitue donc un véritable actif économique. Réduire la prime de risque du Congo permettrait de dégager progressivement des ressources pour les infrastructures, l'énergie, l'éducation et les politiques de développement. Mais l'effet pourrait également être important pour les entreprises.

Une amélioration de la signature souveraine profiterait au secteur privé

Pour UNICONGO et les entreprises qu'elle représente, la question de la dette publique n'est pas éloignée des préoccupations quotidiennes du secteur privé. Lorsque les besoins de financement de l'État sont très importants et que sa prime de risque est élevée, les conditions de financement de l'ensemble de l'économie peuvent être affectées.

Les ressources bancaires mobilisées pour financer l'État sont autant de capacités qui ne financent pas nécessairement l'investissement productif. À l'inverse, l'amélioration progressive de la signature souveraine peut contribuer à créer un environnement financier plus favorable aux entreprises. Le secteur privé a donc intérêt à la réussite de la stratégie de normalisation financière engagée par le Gouvernement. Mais il en est également l'un des acteurs.

Après l'assainissement financier, la transformation productive

Car la dette ne pourra pas être durablement maîtrisée par la seule gestion financière. La meilleure manière de rendre une dette soutenable reste de développer l'économie qui doit la supporter. C'est pourquoi les efforts actuellement conduits par le ministère des Finances doivent progressivement trouver leur prolongement dans une accélération de la diversification et de l'industrialisation. Chaque nouvelle usine compétitive, chaque chaîne de valeur développée localement, chaque substitution économiquement pertinente aux importations et surtout chaque nouvelle capacité d'exportation contribue à renforcer les fondamentaux économiques du pays.

Le développement des zones économiques spéciales, la transformation locale du bois et des minerais, l'agro-industrie, les matériaux de construction, l'énergie et les services industriels doivent ainsi être considérés non seulement comme des politiques de diversification, mais également comme des composantes d'une stratégie de consolidation de la signature souveraine.

Une économie générant davantage de recettes fiscales hors pétrole et davantage de devises provenant d'exportations non pétrolières sera nécessairement mieux armée pour absorber les chocs extérieurs et honorer ses engagements financiers.

Transformer les premiers résultats en trajectoire

La séquence engagée depuis dix-huit mois pourrait ainsi être prolongée en trois étapes :

- **2026-2027** : consolider la confiance. Poursuivre l'amélioration de la gestion de la dette, réduire fortement la création de nouveaux arriérés, continuer l'apurement du stock existant, améliorer la transparence et sécuriser la programmation des échéances.

- **2027-2028** : réduire le coût du risque Congo. Allonger progressivement les maturités, lisser les échéances, privilégier les ressources concessionnelles, poursuivre la réduction du poids de la dette et rechercher une amélioration graduelle de la notation souveraine.
- **2028-2029** : transformer l'amélioration financière en amélioration structurelle.

Accélérer la croissance hors pétrole, augmenter les recettes fiscales correspondantes et développer suffisamment les exportations non pétrolières pour réduire progressivement la dépendance de la capacité de remboursement du pays aux hydrocarbures.

Le relèvement récent de la notation souveraine en monnaie locale constitue à cet égard un signal encourageant. Il montre que les efforts entrepris peuvent être reconnus par les marchés et les agences lorsqu'ils se traduisent par une réduction effective du risque.

Il convient maintenant de les inscrire dans la durée

Pour le secteur privé congolais, l'enjeu est considérable. Une amélioration durable de la signature du Congo peut contribuer à réduire le coût du capital, libérer davantage de ressources pour l'investissement et améliorer l'attractivité générale du pays.

La restauration de la crédibilité financière du Congo ne doit donc pas être considérée comme le seul chantier du ministère des Finances. Elle constitue un chantier économique national auquel l'État et le secteur privé ont chacun une contribution à apporter. Les efforts engagés depuis dix-huit mois constituent une première étape. Leur consolidation, associée à une accélération de la transformation productive du pays, peut enclencher un cercle vertueux : une meilleure gestion des finances publiques améliore la crédibilité du pays ; cette crédibilité réduit progressivement le coût du financement ; et cette baisse du coût du capital crée à son tour davantage d'espace pour l'investissement et la croissance. ■

BEAC : FAUT-IL SUPPRIMER UN GUICHET À MOYEN TERME ENCORE SOUS-EXPLOITÉ ?

Dans l'architecture financière de la République du Congo, la structure des concours bancaires met en lumière un déséquilibre récurrent. Au premier trimestre 2026, alors que les crédits bruts distribués à l'économie s'élèvent à plus de 1 869,0 milliards de FCFA, la part accordée au long terme, portant sur des maturités supérieures à cinq ans, demeure marginale, plafonnant à seulement 2,4 % du total, soit 43,8 milliards de FCFA. Les concours à court terme (53,7 %) et à moyen terme (43,9 %) prédominent largement, orientés en priorité vers le financement de la trésorerie et des opérations courantes des entreprises. Face à ce goulot d'étranglement qui prive le secteur manufacturier et l'agro-industrie de financements durables, un mécanisme sous-régional existe pourtant : le Guichet spécial de refinancement à moyen terme irrévocable de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Conçu pour couvrir des maturités allant de 2 à 7 ans afin de soutenir les investissements productifs, ce dispositif est suspendu depuis avril 2026 suite à une note technique du FMI datant du 26 février 2026, dans laquelle l'institution de Bretton Woods préconisait sa suppression.

Un état des lieux révélateur de la timidité bancaire

À la fin de l'année 2025, l'encours global des avances accordées par la Banque Centrale sur ce guichet spécial ne s'établissait qu'à 47,94 milliards de FCFA pour la place congolaise, s'inscrivant en recul par rapport aux 64,15 milliards enregistrés un an plus tôt du fait des remboursements contractuels. Si un rebond a porté cet encours à 168,02 milliards de FCFA en mai 2026, cette hausse s'explique quasi exclusivement par un nombre très restreint d'opérations lourdes notamment un crédit de 95 milliards de FCFA approuvé par le Comité de Politique Monétaire (CPM) pour le secteur pétrolier et des tirages de la BDEAC. En réalité, seule une minorité d'établissements de crédit de la place formule des demandes auprès de l'Institut d'émission.



Des projets structurants, à l'instar d'une demande de refinancement de 13,7 milliards de FCFA formulée pour le secteur du transport aérien, connaissent des délais de mobilisation prolongés en raison d'exigences de compléments d'information ou de validations préalables. Ce faible recours s'avère paradoxal dans un contexte où les orientations économiques nationales appellent à une diversification urgente hors pétrole.

L'effet d'éviction et le verrou des risques

Deux facteurs majeurs expliquent la réticence des banques commerciales à utiliser cette fenêtre de refinancement pour irriguer le tissu productif local. Le premier est l'effet d'éviction exercé par les titres publics. L'État sollicite abondamment le marché sous-régional des valeurs du Trésor, où l'encours des Bons (BTA) et Obligations du Trésor (OTA) émis par le Congo atteint 2 919,8 milliards de FCFA à fin avril 2026. Avec des rendements attractifs compris entre 9 % et 11 % sur les OTA et une pondération nulle en fonds propres prudentiels, les titres souverains captent une part considérable de la liquidité bancaire. Les établissements de crédit préfèrent placer leurs ressources sur les valeurs du Trésor plutôt que de monter des dossiers de crédit à moyen terme pour des entreprises privées. Le second obstacle réside dans la gestion du risque de contrepartie et l'exigence de collatéral. Les investissements industriels ou agricoles à moyen terme exigent des garanties solides que beaucoup de PME locales ne sont pas en mesure de fournir.

De plus, les réticences liées aux délais de recouvrement des créances en souffrance (qui s'élèvent à 270,0 milliards de FCFA au T1-2026) freinent l'engagement bancaire à long terme. Le processus d'instruction technique à la BEAC exige en outre un niveau de conformité et de reporting financier strict que peu de dossiers d'entreprises parviennent à satisfaire du premier coup.

Préserver le guichet et renforcer son rôle dans le financement de l'investissement productif

Le maintien du guichet spécial de refinancement à moyen terme apparaît donc essentiel, dans une sous-région où l'accès aux financements longs demeure limité et où les banques privilégient les placements en titres publics. Pour que le guichet moyen terme de la BEAC devienne un véritable moteur de développement, une stratégie coordonnée doit être accélérée entre la Banque Centrale, l'État et la profession bancaire.

1. Articuler le refinancement avec les fonds de garantie : Le renforcement des capacités du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA) et la mise en production effective du Répertoire National des Sûretés Mobilières (RNSM) permettraient de sécuriser les banques sur la qualité des garanties présentées.

2. Alléger les contraintes opérationnelles : Une harmonisation des procédures d'instruction entre la BEAC et les banques primaires permettrait de réduire les délais de validation des demandes de refinancement.

3. Réorienter l'ingénierie financière des banques : Les établissements de crédit doivent renforcer leurs départements d'analyse de projets pour accompagner les PME/PMI dans les filières prioritaires du Plan National de Développement (agroalimentaire, matériaux de construction, énergie), afin de transformer la liquidité disponible en investissements productifs durables. ■

INONDATIONS, PANNES PÉTROLIÈRES, TENSIONS AU MOYEN-ORIENT : LA CARTE DES RISQUES QUI PÈSENT SUR LA CROISSANCE CONGOLAISE

Des perspectives de croissance exposées à plusieurs incertitudes

Les projections de croissance à 5,5 % en 2026 et 6,9 % en 2027 ne sont pas gravées dans le marbre. Dans son rapport de perspectives économiques, le gouvernement, via la Direction générale de l'Économie, a pris le soin de cartographier et de quantifier les risques susceptibles de faire dérailler ce scénario central. L'exercice, mené par la Direction générale de l'Économie et la Direction générale du Budget, distingue deux familles de menaces : les risques internes, propres au pays, et les risques externes, liés à l'environnement international.

Bois, pétrole et électricité : trois vulnérabilités internes

Sur le plan interne, trois foyers de vulnérabilité sont identifiés. Le premier concerne la filière bois : la survenue d'inondations dans les zones de coupe forestière pourrait réduire les volumes de production, avec des répercussions en cascade sur la croissance du PIB. Le deuxième touche directement le cœur du modèle économique congolais, le secteur pétrolier : l'apparition de problèmes techniques sur certaines plateformes offshore pourrait empêcher d'atteindre les volumes de production visés, ce qui priverait mécaniquement l'État d'une partie des recettes budgétaires attendues. Le troisième risque est plus diffus mais tout aussi sensible : des incidents sur le réseau de distribution d'électricité hydraulique de la société E2C obligerait les entreprises à se rabattre sur des groupes électrogènes, dans un contexte d'approvisionnement en carburant incertain, ce qui renchérirait les coûts de production et pèserait sur la consommation des ménages.

Les tensions géopolitiques, une menace pour les marchés de l'énergie

À ces risques domestiques s'ajoutent des menaces venues de l'extérieur, jugées plus lourdes en termes de probabilité.



La première est le classique risque pétrolier : un repli des cours mondiaux du Brent découragerait les opérateurs d'atteindre les volumes de production prévus, avec un effet direct sur la croissance et les recettes de l'État. La seconde, plus nouvelle, tient à la géopolitique mondiale : la reprise des tensions au Moyen-Orient, combinée à l'intensification de la guerre en Ukraine, accentuerait l'instabilité des marchés de l'énergie. Le rapport souligne en particulier le rôle du détroit d'Ormuz, par lequel transite près de 20 % de la production pétrolière mondiale : sa fermeture par l'Iran ferait grimper les prix de l'énergie et des biens importés, alimentant une inflation importée qui rognait le pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables et freinerait la consommation.

Un risque global de choc négatif estimé à 9,8 % en 2027

Fait notable, le document ne se contente pas de lister ces risques : il les quantifie. Les autorités ont attribué une probabilité d'occurrence de 14,3 % aux risques liés aux inondations dans les zones forestières et aux pannes du réseau électrique sur deux ans, et de 38,6 % aux risques liés aux plateformes pétrolières et aux perturbations d'approvisionnement issues du contexte Moyen-Orient/Ukraine.

En croisant ces probabilités avec l'historique des écarts entre prévisions et réalisations de croissance observés entre 2006 et 2025, le gouvernement aboutit à une probabilité globale de choc négatif de 5,0 % pour 2026 et de 9,8 % pour 2027.

Anticiper les chocs pour mieux sécuriser la trajectoire économique

Cette démarche de quantification, inhabituelle dans un document budgétaire congolais, traduit une volonté de piloter la politique économique de façon plus rigoureuse, en anticipant l'impact budgétaire d'éventuels chocs plutôt que de les découvrir a posteriori. Elle rappelle aussi, en creux, la dépendance structurelle du pays aux aléas climatiques et surtout aux soubresauts géopolitiques mondiaux : tant que le pétrole restera le poumon des finances publiques congolaises, la stabilité du détroit d'Ormuz comptera presque autant pour Brazzaville que pour Téhéran ou Washington. ■

ZOOM SUR UN SECTEUR

GAZ ET SOLAIRE : DEUX VOIES CONCRÈTES POUR RÉDUIRE LA DÉPENDANCE DU TRANSPORT ROUTIER AU DIESEL



À la fin du mois de septembre 2026, la société pétrolière Wing Wah E&P SAU a mis en service, à Pointe-Noire, sa première station publique multicarburant et gaz. Cette réalisation constitue une avancée importante pour la diversification énergétique du Congo. Elle ouvre surtout une voie nouvelle : utiliser davantage le gaz produit dans notre pays pour alimenter progressivement le transport routier lourd. La station permettra d'abord à Wing Wah d'approvisionner ses propres camions, qui effectuent des rotations entre ses sites d'exploitation et la ville de Pointe-Noire. Elle pourra ensuite accueillir les véhicules d'autres entreprises souhaitant réduire leur consommation de diesel et convertir progressivement leurs flottes au gaz. Cette initiative intervient dans un contexte où le Congo connaît, depuis plusieurs années, des pénuries de carburant pendant plusieurs mois par an, particulièrement de gasoil. Or, le transport routier de marchandises représenterait à lui seul entre 20 et 30 % de la consommation nationale de diesel. Plus largement, près de 60 % du gasoil consommé dans le pays serait destiné aux activités industrielles et commerciales plutôt qu'aux ménages. Réduire la consommation de diesel des poids lourds constitue donc l'un des moyens les plus rapides d'alléger la pression sur les stocks nationaux.

Le gaz peut s'intégrer aux stations-service existantes

L'un des principaux avantages de la solution proposée par Wing Wah réside dans sa simplicité de déploiement. La société n'a pas nécessairement besoin de construire elle-même un nouveau réseau de stations-service sur l'ensemble du territoire. Le gaz peut être progressivement intégré au réseau existant. Les stations déjà implantées sur les principaux axes routiers peuvent recevoir les cuves, les équipements de compression ou de stockage et les dispositifs de distribution nécessaires, dans le respect des normes techniques et de sécurité. Cette approche permettrait de s'appuyer sur des emplacements, des infrastructures et des circuits de distribution qui existent déjà. Elle réduirait considérablement le coût et les délais nécessaires à la constitution d'un réseau national d'approvisionnement en gaz pour les véhicules. Wing Wah pourrait ainsi jouer un rôle de producteur et de fournisseur, en partenariat avec les opérateurs de stations-service existants. Le déploiement pourrait commencer à Pointe-Noire, se poursuivre le long de la Route nationale n°1, atteindre Brazzaville, puis s'étendre progressivement aux autres corridors de transport.

Le passage à l'échelle dépendrait donc moins de la construction de nouvelles stations que de la capacité des acteurs à adapter les installations existantes et à organiser une chaîne logistique fiable pour l'approvisionnement en gaz.

Valoriser localement une ressource aujourd'hui principalement exportée

Le deuxième avantage du gaz tient à sa disponibilité. Bien que le Congo en produise, cette ressource demeure sous-utilisée sur le marché national et reste principalement orientée vers l'exportation. Une partie de cette production pourrait être valorisée localement dans le transport. Contrairement au diesel, dont l'approvisionnement connaît régulièrement des tensions, le gaz pourrait offrir une disponibilité beaucoup plus stable aux entreprises. Avec une production locale, des capacités de stockage adaptées et un réseau de distribution correctement organisé, le Congo pourrait tendre vers une situation de zéro pénurie de gaz pour les véhicules.

Cette sécurité d'approvisionnement est déterminante pour les transporteurs. Un camion immobilisé faute de carburant occasionne des pertes pour son exploitant, pour son client et, plus largement, pour toute la chaîne d'approvisionnement. Le gaz ne constituerait donc pas seulement une énergie alternative. Il deviendrait un instrument de sécurisation du transport de marchandises, de valorisation locale de nos ressources et de réduction de notre exposition aux difficultés d'approvisionnement en produits pétroliers.

Créer un cadre incitatif pour les camions fonctionnant au gaz

L'initiative privée ne pourra cependant prendre toute son ampleur sans un environnement réglementaire et fiscal adapté.

Les transporteurs devront pouvoir renouveler progressivement leurs flottes ou acquérir des camions fonctionnant au gaz dans des conditions économiquement viables. Il serait ainsi pertinent d'étudier une fiscalité spécifique pour l'importation de ces véhicules. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une réduction temporaire des droits et taxes à l'importation, conditionnée à l'utilisation effective des camions au Congo et à leur affectation au transport de marchandises. L'objectif ne serait pas de créer un avantage permanent, mais d'accompagner l'émergence d'un marché encore naissant. Une fois qu'un nombre suffisant de véhicules sera en circulation et que le réseau de distribution sera développé, la filière pourra atteindre une taille lui permettant de fonctionner dans des conditions plus compétitives.

Un corridor solaire pour le fret électrique

Une seconde initiative, envisagée dans la Zone économique spéciale de Pointe-Noire, pourrait compléter cette transition. Une entreprise projette d'y implanter une usine d'assemblage de stations de recharge électrique. Les différents composants seraient importés à travers la ZES, puis assemblés localement avant le déploiement des stations le long de la Route nationale n° 1, entre Pointe-Noire et Brazzaville. Une première phase prévoit huit sites de recharge afin de permettre l'introduction progressive de camions électriques sur le principal corridor de fret du pays. Ces stations ne pourront toutefois pas dépendre du seul réseau public d'électricité, qui connaît lui-même des difficultés de disponibilité et de fiabilité. Leur autonomie énergétique constitue une condition essentielle à la réussite du projet. L'approche envisagée repose donc sur des stations de recharge solaires, équipées de capacités de stockage de l'électricité. Chaque installation pourrait produire et conserver l'énergie nécessaire à la recharge des véhicules, sans exercer de pression supplémentaire sur le réseau national et sans être affectée par ses interruptions. Le solaire permettrait ainsi de créer un véritable corridor énergétique autonome entre Pointe-Noire et Brazzaville. À plus long terme, une deuxième phase pourrait prolonger ce réseau vers Oyo et Ouessou. Ce projet présente également un intérêt industriel.

Le Congo ne se limiterait pas à importer des stations de recharge prêtes à l'emploi : leurs différents composants seraient assemblés dans la ZES de Pointe-Noire. Cette activité favoriserait la création d'emplois et le développement de compétences locales dans l'installation, l'exploitation et la maintenance des équipements.

Des économies mesurables pour l'État

L'intérêt de cette transition peut être chiffré. Selon la note technique consacrée au projet électrique, un camion effectuant six rotations mensuelles entre Pointe-Noire et Brazzaville consommerait environ 39 600 litres de gasoil par an. Une première phase portant sur 500 camions électriques, soit environ 10 % de la flotte nationale estimée, permettrait d'éviter la consommation de près de 19,8 millions de litres de gasoil chaque année. Cela représenterait environ 16,7 milliards de francs CFA d'importations de gasoil évitées et une économie budgétaire directe de l'ordre de 4,3 milliards de francs CFA par an sur la subvention. Avec une montée en puissance à 1 250 camions, correspondant à environ 25 % de la flotte, le pays économiserait près de 49,5 millions de litres de gasoil par an. La facture d'importation serait réduite d'environ 41,7 milliards de francs CFA et l'économie annuelle sur la subvention atteindrait près de 10,8 milliards de francs CFA. Ces estimations reposent sur un coût rendu du gasoil d'environ 843 francs CFA par litre, contre un prix à la pompe de 625 francs CFA, soit un différentiel proche de 218 francs CFA par litre supporté par les finances publiques.

L'enjeu dépasse toutefois la seule subvention unitaire. Les subventions nationales aux produits pétroliers ont représenté, selon les estimations citées dans la note, environ 4,5 % du PIB en 2022, soit près de 426 milliards de francs CFA, puis 2,5 % du PIB en 2023, soit environ 228 milliards de francs CFA. Dans ce contexte, chaque camion retiré durablement du circuit du diesel constitue une économie pour le pays.

Un investissement privé sans endettement pour l'État

La première phase du projet électrique nécessiterait un investissement estimé à 50 milliards de francs CFA : environ 30 milliards pour les huit sites de recharge et 20 milliards pour l'acquisition des 500 premiers camions.

Cet investissement serait intégralement financé par l'opérateur privé et ses partenaires financiers. Il ne représenterait donc ni dépense d'investissement, ni emprunt, ni passif conditionnel pour l'État. L'intervention publique porterait principalement sur la création d'un environnement fiscal et réglementaire favorable. Il conviendrait notamment d'étudier une exonération temporaire des droits de douane et de la TVA sur l'importation des camions électriques et des camions fonctionnant au gaz. Un régime distinct pourrait être défini pour les développeurs et les opérateurs d'infrastructures de recharge. Les incitations destinées aux transporteurs, qui doivent pouvoir acquérir de nouveaux véhicules, ne devraient pas être confondues avec les conditions accordées aux investisseurs chargés de construire et d'exploiter les stations. Cette démarche ne serait pas sans précédent en Afrique. Le Rwanda exonère les véhicules électriques, y compris les véhicules utilitaires lourds, de droits de douane, de TVA et de droits d'accise. Le Kenya applique également des exonérations et une fiscalité réduite, tandis que le Ghana encourage l'importation de véhicules électriques et de kits destinés aux assembleurs locaux.

Comparer la perte douanière aux économies récurrentes

L'allègement de la fiscalité sur les camions fonctionnant au gaz ou à l'électricité entraînerait certes une diminution ponctuelle des recettes douanières. Mais cette perte doit être comparée aux économies récurrentes que l'État réaliserait sur l'importation et la subvention du diesel. Le calcul économique ne doit donc pas porter uniquement sur les droits non perçus au moment de l'importation du véhicule. Il doit intégrer les économies futures sur la subvention, la réduction des pénuries, l'amélioration de la disponibilité du carburant pour les autres usagers, la compétitivité accrue du transport de marchandises et le développement de nouvelles activités industrielles. Une étude économique permettrait de déterminer, pour chaque catégorie de véhicule, le délai nécessaire pour que les économies réalisées sur la consommation de diesel compensent l'avantage fiscal accordé à l'importation.

ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Les incitations pourraient ainsi être ciblées, limitées dans le temps et conditionnées à l'exploitation effective des véhicules au Congo.

Des retombées industrielles et sociales

La première phase du corridor électrique pourrait générer entre 120 et 200 emplois directs dans l'exploitation des stations, la maintenance, les opérations techniques et la sécurité. Entre 180 et 300 emplois indirects ou induits pourraient également être créés dans la construction, l'entretien des véhicules et la maintenance des batteries. Au total, le projet pourrait représenter entre 300 et 500 emplois dès sa première phase, avec des perspectives supplémentaires lors de l'extension du réseau vers le nord du pays. À ces emplois s'ajouteraient ceux liés à l'assemblage local des stations solaires dans la ZES de Pointe-Noire et au développement progressif d'un écosystème national de services énergétiques.

Faire de chaque camion converti une victoire collective

Le gaz et l'électricité ne remplaceront pas immédiatement l'ensemble du parc roulant. La transition sera progressive et devra tenir compte du coût des véhicules, de l'accès au financement, des contraintes techniques des transporteurs et du rythme de déploiement des infrastructures. Mais les premières briques sont désormais posées. Wing Wah montre qu'il est possible de valoriser le gaz produit au Congo pour répondre aux besoins du marché intérieur. L'intégration d'équipements gaziers dans les stations-service existantes permettrait d'accélérer cette transformation sans reconstruire entièrement le réseau de distribution.

Parallèlement, l'assemblage de stations solaires dans la ZES de Pointe-Noire et leur déploiement sur la RN1 pourraient préparer la création du premier corridor électrique autonome du pays.

Chaque camion passant du diesel au gaz ou à l'électricité constituerait une victoire collective : pour l'État, qui réduirait progressivement le poids de la subvention ; pour les transporteurs, qui bénéficieraient d'une énergie plus disponible ; pour les industries, qui subiraient moins fortement les tensions d'approvisionnement ; et pour le grand public, qui profiterait d'une moindre pression sur les stocks de carburant. Le Congo dispose du gaz, d'un potentiel solaire important, d'un corridor logistique structurant et d'entreprises prêtes à investir.

Il lui faut maintenant mettre en place le cadre réglementaire, fiscal et financier permettant de transformer ces premières initiatives en véritables filières nationales. ■



UNICONGO
eCampus

**La formation en ligne,
par et pour le monde
professionnel**

Développez vos compétences avec
des formations adaptées aux besoins
des entreprises

 Rejoignez-nous
et formez-vous
dès aujourd'hui !

<https://ecampus.unicongo.cg/>

FOCUS ENTREPRISE

La parole aux adhérents de l'Union

À la tête de NSIA ASSURANCES VIE CONGO depuis 2025, et Président de la Fédération des Assurances et Services Financiers d'UNICONGO, M. Joël ELLAH KOUASSI dispose d'une expérience de plus d'une décennie dans les domaines de la finance, du management et de l'assurance. Diplômé d'une école de commerce en Côte d'Ivoire et titulaire d'une maîtrise en Management des Organisations de l'Université d'Abidjan-Cocody, M. ELLAH KOUASSI débute sa carrière au sein de la holding du Groupe NSIA en Côte d'Ivoire en qualité de contrôleur de gestion. Il rejoint le Congo en 2011 comme Directeur Administratif et Financier, avant d'évoluer vers les fonctions de Directeur Général Adjoint, puis de Directeur général des compagnies Vie et non Vie du Groupe au Congo entre 2019 et 2024.

Faire de l'assurance un réflexe du quotidien

NSIA ASSURANCES VIE CONGO développe des solutions destinées à accompagner les particuliers dans leurs projets et à répondre à différents besoins de prévoyance. Son offre comprend notamment des produits d'épargne, de retraite, de prévoyance décès ainsi que des solutions destinées à accompagner le financement des études. Pour le Directeur général, l'un des enjeux majeurs du secteur réside dans le développement de la culture assurantielle au sein de la population. L'assurance vie demeure encore insuffisamment intégrée dans les habitudes des Congolais, notamment en matière d'épargne, de préparation de la retraite et de prévoyance. Dans cette perspective, NSIA ASSURANCES VIE CONGO entend contribuer à renforcer la sensibilisation autour de ces mécanismes et à favoriser leur accessibilité auprès d'un public aussi large que possible, quels que soient le niveau de revenus, le lieu de résidence ou le statut professionnel.

Des défis qui appellent à renforcer les capacités du secteur

Le secteur de l'assurance évolue dans un environnement marqué par plusieurs défis, parmi lesquels figurent les enjeux liés aux ressources humaines ainsi que les contraintes administratives et fiscales auxquelles les entreprises sont confrontées.

À ces problématiques s'ajoute la nécessité de poursuivre les efforts de sensibilisation et d'éducation du marché afin de permettre aux populations de mieux comprendre l'utilité et le fonctionnement des produits d'assurance. Pour le Président de la Fédération des Assurances et Services Financiers de l'UNICONGO, le développement du secteur passe ainsi par une mobilisation collective des acteurs et par le renforcement continu des compétences.

Se former, lire et travailler sur soi

Lorsqu'il s'adresse aux jeunes diplômés et aux jeunes cadres, le Directeur général met en avant trois dimensions essentielles : la formation, la lecture et le travail sur soi. Au-delà de la formation académique, il encourage les jeunes professionnels à poursuivre leur apprentissage, à se documenter et à développer leur maîtrise des méthodes professionnelles. L'adaptation à l'environnement de travail constitue également, selon lui, une compétence importante pour réussir son intégration et démontrer progressivement ses capacités. Il insiste par ailleurs sur l'importance du développement personnel et de la capacité à évoluer avec des profils et des environnements différents.

Joël ELLAH KOUASSI

Directeur général
NSIA ASSURANCES VIE
CONGO



Aux entrepreneurs, son message repose avant tout sur la persévérance. L'entrepreneuriat exige du courage, de la compétence et une capacité constante à apprendre et à progresser. Il recommande également de s'inspirer des expériences et des modèles qui existent déjà, d'en comprendre les fondements et de les adapter aux réalités de son environnement.

« Le plus important, c'est que le business marche. »

Une conviction qui résume une approche fondée sur la création de valeur, la réponse aux besoins du marché et la capacité à transformer une idée ou une expertise en activité durable. À travers son parcours, son expérience et son engagement au sein de la Fédération, le Directeur général de NSIA ASSURANCES VIE CONGO contribue ainsi à porter les enjeux du secteur et à promouvoir une meilleure appropriation de l'assurance, de l'épargne et de la prévoyance au Congo. ■



Vous trouverez l'intégralité de cet échange : <https://lnkd.in/p/dQJHmQWb>

ZOOM SUR UNE INSTITUTION

LE COMITÉ NATIONAL DU DIALOGUE SOCIAL : UN ESPACE INSTITUTIONNEL DE DIALOGUE ENTRE L'ÉTAT, LES EMPLOYEURS ET LES TRAVAILLEURS

Dans un contexte économique et social en constante évolution, le dialogue entre les pouvoirs publics, les employeurs et les travailleurs constitue un levier essentiel pour prévenir les tensions, favoriser la concertation et préserver la stabilité des relations professionnelles. Au Congo-Brazzaville, ce dialogue s'appuie notamment sur le Comité national du dialogue social (CNDS), créé par le décret n° 2010-810 du 31 décembre 2010. Le CNDS constitue un cadre institutionnel dans lequel les représentants de l'État, des organisations patronales et des organisations syndicales des travailleurs les plus représentatives peuvent se concerter sur les principales questions liées au monde du travail et au climat social.

Un cadre pour anticiper et prévenir les conflits sociaux

Le rôle du CNDS ne se limite pas au règlement des conflits déjà existants. Sa vocation est également d'anticiper les difficultés et de favoriser le dialogue avant que les désaccords ne se transforment en conflits. Il permet ainsi aux différentes parties d'échanger sur les questions susceptibles d'affecter le climat social, de négocier et de rechercher des solutions concertées. Le Comité intervient notamment autour de quatre fonctions essentielles : prévenir les conflits sociaux, favoriser la concertation, faciliter la négociation et assurer le suivi des décisions prises. Cette approche fait du dialogue social un outil de prévention plutôt qu'un simple mécanisme de gestion des crises.

Une institution fondée sur le tripartisme

Le CNDS repose sur le tripartisme, associant l'État, les employeurs et les travailleurs. Présidé par le ministre chargé du Travail, il réunit les représentants de l'administration, des organisations patronales et des syndicats les plus représentatifs. Ce cadre permet aux principaux acteurs des politiques sociales, de l'emploi et des relations

professionnelles de confronter leurs positions et de rechercher des solutions concertées.

Des défis qui limitent encore son efficacité

Malgré son importance dans la structuration du dialogue social au Congo, le CNDS pourrait gagner en efficacité grâce à une plus grande régularité de ses travaux et à un meilleur suivi des décisions. Une fréquence plus rapprochée des réunions permettrait de traiter plus rapidement les dossiers urgents et d'anticiper certaines tensions. Il serait également utile de mettre en place un mécanisme de suivi des engagements, afin d'identifier les blocages et de relancer les acteurs concernés. L'enjeu est ainsi de faire du CNDS un cadre de concertation plus régulier, réactif et orienté vers la mise en œuvre des décisions.

Vers un dialogue social davantage décentralisé

Une autre question importante concerne la décentralisation du dialogue social. Aujourd'hui, une part importante du dialogue social reste concentrée au niveau central. Or, les réalités économiques et sociales peuvent varier considérablement d'un département à l'autre. Les problématiques rencontrées dans les entreprises et les administrations de Pointe-Noire, du Kouilou, de la Bouenza, de la Sangha ou d'autres départements ne sont pas nécessairement identiques. Une plus grande décentralisation permettrait de rapprocher le dialogue social des réalités locales et de favoriser une résolution plus rapide des difficultés. L'objectif ne serait pas de remettre en cause le rôle du CNDS au niveau national, mais plutôt de compléter le dispositif national par des mécanismes de dialogue social au niveau départemental. Ces cadres locaux pourraient permettre aux représentants de l'administration, des employeurs et des travailleurs de se réunir plus régulièrement pour examiner les

problèmes relevant de leur territoire et rechercher des solutions sans attendre systématiquement l'intervention de l'administration centrale. Cette approche pourrait également permettre au niveau national de se concentrer davantage sur les questions de portée générale, les grandes orientations de la politique sociale et les dossiers nécessitant une intervention de l'État au niveau central.

Une complémentarité entre dialogue national et dialogue local

La décentralisation du dialogue social pourrait ainsi reposer sur une articulation entre un dialogue national stratégique et un dialogue local de proximité. Le niveau national conserverait son rôle de coordination, d'orientation et de traitement des questions d'intérêt général, tandis que les cadres départementaux pourraient prendre en charge les difficultés directement liées aux réalités locales. Une telle organisation favoriserait la proximité, la réactivité et la prévention des conflits. Elle permettrait également d'éviter que des problèmes pouvant être réglés localement ne remontent systématiquement au niveau central.

Un cadre dont l'efficacité dépend de l'engagement des parties

L'existence d'un cadre institutionnel ne suffit toutefois pas, à elle seule, à garantir l'efficacité du dialogue social. Celle-ci dépend également de la régularité des échanges, de la qualité de la concertation, de la représentativité des acteurs, de la confiance entre les parties et surtout du suivi des engagements pris. Le CNDS offre un cadre. Il reste désormais important de renforcer son fonctionnement afin que le dialogue social puisse être davantage régulier, réactif, suivi et proche des réalités du terrain. ■

MOT DE L'EXPERT

FORMER AVEC L'ENTREPRISE : L'ALTERNANCE, UN LEVIER DE COMPÉTENCES POUR LE CONGO

Le Congo mise sur son secteur privé pour diversifier son économie, mais les entreprises peinent à trouver les techniciens et les ingénieurs dont elles ont besoin. Dans le même temps, près d'un tiers des jeunes Congolais ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. L'alternance, que l'Institut Ucac-Icam pratique avec les entreprises de la sous-région depuis 2002, relie ces deux réalités.

Des postes sans candidats, des candidats sans poste

Le paradoxe est connu de tout dirigeant qui recrute à Pointe-Noire ou à Brazzaville. Les candidatures affluent, mais les profils immédiatement opérationnels restent rares. Selon l'Agence française de développement, la part des jeunes sans emploi ni formation a doublé entre 2015 et 2022. L'enseignement technique, souvent théorique, répond insuffisamment aux besoins des entreprises. Cette distance entre la salle de cours et l'atelier, aucune école ne peut la combler seule.

L'alternance : se former dans l'entreprise, pas à côté d'elle

L'alternance n'est pas un long stage. Le jeune partage son temps entre l'école et l'entreprise pendant toute la durée de sa formation. Il y occupe un vrai poste, avec des missions calibrées sur son niveau, sous la conduite d'un tuteur désigné. L'entreprise contribue à la scolarité et verse une rémunération. En retour, elle forme un collaborateur à ses propres méthodes. L'Institut Ucac-Icam est né de cette conviction. Créé en 2002 à Pointe-Noire par l'Université catholique d'Afrique centrale et l'Icam, puis étendu à Douala en 2004, il forme des techniciens supérieurs et des ingénieurs pour l'industrie de la sous-région. L'alternance y concerne le cycle ingénieur : cette année, une quarantaine d'élèves ingénieurs recherchent une entreprise d'accueil. Le modèle répond à un besoin d'anticipation. En février 2026, AGL Congo et sa filiale Congo Terminal ont signé une convention avec l'Institut, en vue de répondre aux besoins en compétences de la nouvelle plateforme portuaire du Môle Est.

Ce que l'entreprise y gagne

Pour un dirigeant, l'alternance est d'abord une décision de gestion :

- **Recruter sans se tromper.** L'entreprise observe le jeune pendant deux à trois ans avant de l'embaucher.
- **Former à ses propres standards.** L'alternant apprend sur les équipements, les procédures et les exigences de sécurité de l'entreprise qui l'accueille.
- **Faire avancer des projets.** Les missions sont réelles : fiabiliser une ligne, réduire une consommation d'énergie, déployer un outil numérique.
- **Préparer la relève.** Le tutorat valorise les collaborateurs expérimentés et organise la transmission des savoir-faire avant les départs.

Des perspectives bien au-delà du pétrole

L'alternance s'est d'abord développée dans l'industrie pétrolière et chez les grands groupes. Son potentiel est aujourd'hui dans tous les secteurs que le Congo veut faire grandir. Les ingénieurs Ucac-Icam se forment ainsi en alternance dans des domaines très divers, de la technologie et de l'industrie jusqu'aux banques et aux assurances.

	Énergie et hydrocarbures	Former sur site à la maintenance et aux standards HSE.
	Logistique et activités portuaires	Préparer les ingénieurs des nouvelles infrastructures avant leur mise en service.
	Agro-industrie	Accompagner la transformation locale des productions.
	Numérique	Mener la digitalisation avec des profils formés aux outils de l'entreprise.
	BTP et infrastructures	Encadrer les chantiers avec des ingénieurs formés sur le terrain.
	Mines et bois	Former les ingénieurs au rythme des investissements.
	Banques, assurances et services	Conduire les projets, les systèmes d'information et l'analyse des données.



L'enjeu est particulièrement fort pour les zones économiques spéciales, portées par le ministère du Développement industriel, des Zones économiques spéciales et de la Promotion du secteur privé. Un investisseur qui s'y installe a besoin d'ingénieurs opérationnels dès le démarrage de ses unités. L'alternance permet de les former pendant la construction, sur les équipements mêmes du site. Un vivier local de compétences devient ainsi un argument d'attractivité.

Trois conditions pour changer d'échelle

Ouvrir le dispositif aux PME. Une PME hésite à s'engager seule sur plusieurs années. Des formules partagées, par filière ou par bassin d'emploi, peuvent répartir l'effort. Unicongo, qui fédère plus de 400 entreprises, est le cadre naturel de cette réflexion. **Former et reconnaître les tuteurs.** La qualité d'une alternance tient à celle de l'accompagnement.

Construire un cadre incitatif. Le dialogue entre le patronat, les pouvoirs publics et les établissements de formation peut aboutir à des dispositions qui encouragent l'entreprise formatrice.

Une invitation aux entreprises du Congo

Former la jeunesse congolaise est un investissement que l'entreprise réalise pour elle-même, et dont tout le tissu économique bénéficie. L'Institut Ucac-Icam propose trois façons de s'engager :

- accueillir un ou plusieurs élèves ingénieurs en alternance ;
- confier à l'Institut une mission industrielle sur un problème technique précis ;
- participer aux forums entreprises et rencontres organisés avec le patronat local. ■



Par Régis TERMINAT
Coordinateur du pôle Service aux entreprises
Institut Ucac-Icam

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'APPROBATION DES COMPTES



Par **Ninelle BASSOUKA-MBILA**
Conseillère Juridique

Les principales obligations des sociétés en droit OHADA

La clôture de chaque exercice social ouvre une période importante de la vie juridique des sociétés commerciales. Les dirigeants doivent établir les états financiers de synthèse et permettre aux associés ou actionnaires de se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé ainsi que sur l'affectation du résultat. L'Acte uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (AUSCGIE), adopté le 30 janvier 2014, encadre les différentes étapes de cette procédure : établissement des comptes, information des associés ou actionnaires, convocation et tenue de l'assemblée, approbation des comptes, affectation du résultat et accomplissement des formalités postérieures. L'assemblée générale annuelle constitue ainsi un rendez-vous obligatoire de gouvernance et de conformité pour les sociétés commerciales.

1. Préparation des comptes et information des associés ou actionnaires

À la clôture de l'exercice, les dirigeants sociaux doivent établir les états financiers de synthèse conformément aux règles comptables applicables dans l'espace OHADA.

Ceux-ci comprennent notamment le bilan, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et emplois et l'état annexé. Le rapport de gestion, ainsi que les rapports du commissaire aux comptes lorsqu'un commissariat aux comptes est requis, doivent également être préparés afin de permettre aux associés ou actionnaires de disposer des informations nécessaires avant la tenue de l'assemblée. Le droit d'information constitue une garantie essentielle de la participation des associés et actionnaires aux décisions collectives. Dans les sociétés anonymes, l'article 525 de l'AUSCGIE organise notamment le droit de consultation des documents sociaux avant l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Documents à préparer notamment :

- les états financiers de synthèse ;
- le rapport de gestion ;
- les rapports du commissaire aux comptes, lorsqu'ils sont requis ;
- les projets de résolutions ;
- le projet d'affectation du résultat ;
- les rapports relatifs aux conventions réglementées, le cas échéant.

2. Convocation et tenue de l'assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle doit être réunie dans les conditions et délais prévus par l'AUSCGIE et, le cas échéant, par les statuts. Pour les SARL, l'article 348 prévoit que l'assemblée générale ordinaire annuelle se réunit dans les six mois de la clôture de l'exercice. Une prorogation de ce délai peut être demandée à la juridiction compétente.

Pour les sociétés anonymes, l'article 548 prévoit également la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle dans les six mois de la clôture de l'exercice, sous réserve d'une prorogation judiciaire. Dans les sociétés anonymes, l'article 518 encadre notamment les délais de convocation : l'avis doit être

être porté à la connaissance des actionnaires au moins quinze jours avant l'assemblée sur première convocation et au moins six jours sur les convocations suivantes. L'ordre du jour doit être clairement défini et les documents nécessaires doivent être mis à la disposition des associés ou actionnaires dans les conditions prévues par l'AUSCGIE.

Lors de l'assemblée

L'assemblée générale ordinaire annuelle statue notamment sur les comptes de l'exercice et l'affectation du résultat.

Pour les sociétés anonymes, l'article 546 prévoit notamment que l'assemblée générale ordinaire statue sur les états financiers de synthèse et décide de l'affectation du résultat. La réunion doit respecter les règles applicables en matière de quorum, de majorité, de représentation et de vote. Les décisions prises doivent être consignées dans un procès-verbal, lequel doit notamment reprendre les résolutions soumises au vote et le résultat des votes.

Les principales résolutions portent généralement sur :

1. l'approbation des états financiers ;
2. l'approbation des rapports soumis à l'assemblée ;
3. l'affectation du résultat ;
4. le renouvellement ou la nomination des organes sociaux, lorsque cela est à l'ordre du jour ;
5. l'approbation des conventions réglementées, le cas échéant ;
6. toute autre décision relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

3. L'affectation du résultat : une décision essentielle

L'affectation du résultat constitue l'une des principales décisions de l'assemblée générale annuelle.

Aux termes de l'article 142 de l'AUSCGIE, l'assemblée générale décide de l'affectation du résultat dans le respect des dispositions légales et statutaires et constitue les dotations nécessaires à la réserve légale et, le cas échéant, aux réserves statutaires.

L'article 143 définit le bénéfice distribuable. Celui-ci est notamment constitué du résultat de l'exercice, augmenté du report bénéficiaire et diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes devant être affectées aux réserves en application de la loi ou des statuts.

L'assemblée peut ainsi décider, selon la situation de la société :

- l'affectation à la réserve légale ;
- la constitution de réserves statutaires ou facultatives ;
- la distribution de dividendes ;
- le report de tout ou partie du résultat à nouveau.

La réserve légale

La constitution de la réserve légale constitue une obligation. Pour les sociétés anonymes, l'article 546 prévoit notamment une dotation d'au moins un dixième du bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, jusqu'à ce que la réserve légale atteigne un cinquième du capital social. La société doit donc vérifier, avant toute distribution, que les dotations obligatoires ont été effectuées.

La distribution des dividendes

L'article 144 encadre la distribution des dividendes et interdit notamment les distributions fictives. La mise en paiement des dividendes doit, en principe, intervenir dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation accordée par la juridiction compétente. Point de vigilance : aucune distribution ne doit être décidée en dehors des règles relatives au bénéfice distribuable et à la préservation des capitaux propres.

4. Les formalités postérieures à l'assemblée

L'approbation des comptes ne met pas fin aux obligations de la société. Conformément à l'article 269 de l'AUSCGIE, les sociétés commerciales doivent déposer au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) de l'État du siège social, dans le mois suivant leur approbation, les états financiers de synthèse de l'exercice écoulé.

Le dépôt porte notamment sur :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- le tableau financier des ressources et emplois ;
- l'état annexé.

En cas de refus d'approbation des états financiers, une copie de la décision de l'organe compétent doit également être déposée dans le même délai. L'AUSCGIE permet par ailleurs le dépôt électronique lorsque les modalités applicables le prévoient. La société doit également assurer la conservation du procès-verbal de l'assemblée et accomplir, le cas échéant, les autres formalités de publicité résultant des décisions prises.

5. Les principaux points de vigilance pour les entreprises

Avant l'assemblée

- arrêter les comptes et établir les états financiers ;
- préparer le rapport de gestion ;
- obtenir les rapports du commissaire aux comptes lorsqu'ils sont requis ;
- préparer les projets de résolutions ;
- vérifier les délais et modalités de convocation ;
- mettre les documents sociaux à la disposition des associés ou actionnaires ;
- préparer le projet d'affectation du résultat.

Pendant l'assemblée

- vérifier la régularité de la convocation ;
- vérifier les pouvoirs et conditions de représentation ;
- respecter les règles de quorum et de majorité ;
- présenter les rapports ;
- soumettre les comptes à approbation ;
- statuer sur l'affectation du résultat ;
- établir un procès-verbal complet et précis.

Après l'assemblée

- faire signer et conserver le procès-verbal ;
- déposer les états financiers au RCCM dans le délai d'un mois suivant leur approbation ;
- accomplir les éventuelles formalités de publicité ;
- procéder, lorsque cela a été décidé, à la mise en paiement des dividendes dans le délai légal.

À retenir

L'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes constitue une obligation essentielle de gouvernance et de conformité pour les sociétés relevant du droit OHADA. Pour les sociétés dont l'exercice coïncide avec l'année civile, l'assemblée doit en principe être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin, sauf prorogation judiciaire. La régularité du processus repose sur une succession d'étapes : établissement des comptes → information des associés ou actionnaires → convocation régulière → tenue de l'assemblée → approbation des comptes → affectation du résultat → dépôt des états financiers au RCCM et accomplissement des formalités postérieures. ■



Chiffre
du mois

5,5 %

LE CAP DE L'ACCÉLÉRATION
ÉCONOMIQUE EN 2026

Après un raffermissement à 4,3 % en 2025 (contre 1,6 % en 2024), le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel de la République du Congo s'accélère pour atteindre 5,5 % en 2026. Selon le rapport actualisé de la Direction générale de l'Économie sur les perspectives macroéconomiques nationales, cette trajectoire ascendante, appelée à monter à 6,9 % en 2027, traduit un redressement simultané du secteur pétrolier et une dynamique soutenue des activités hors pétrole.

Une performance portée par la synergie des deux moteurs économiques

L'accélération à 5,5 % repose sur l'apport combiné des deux composantes majeures du PIB national :

- Le secteur pétrolier (+5,6 % en 2026) : Après une reprise de 4,9 % en 2025, la croissance pétrolière gagne du terrain. Elle est tirée par l'entrée en production de nouveaux champs, la montée en puissance des gisements Moho Nord et Banga Kayo, la poursuite du projet Moho Infills de TotalEnergies (apportant 17 000 barils par jour) ainsi que la relance des champs matures par Perenco. À cela s'ajoute l'essor de la filière gazière avec le développement du projet Congo LNG mené par ENI et la valorisation du Gaz Naturel Liquéfié (GNL).
- Le secteur hors pétrole (+4,7 % en 2026) : En progression de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2025 (3,3 %), l'économie non pétrolière bénéficie de l'accélération de l'exécution du Plan National de Développement (PND 2022-2026), des retombées du Programme économique et financier appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du FMI et de la mise en œuvre des réformes du PREF-CEMAC.



Dynamisme sectoriel et moteurs de la demande

Tous les grands secteurs d'activité contribuent à l'expansion enregistrée en 2026 :

- Secteur primaire (+2,9 %) : Porté par le dynamisme de l'agriculture (+6,3 %), soutenu par les exonérations fiscales, la mécanisation via les Centres d'Exploitation du Matériel Agricole (CEMA) et l'extension des Zones Agricoles Protégées (ZAP).
- Secteur secondaire (+5,8 %) : Stimulé par les industries extractives, le regain des industries alimentaires (+4,8 %) et le dynamisme des cimenteries (+17,7 %) en lien avec la reprise de la construction (+4,4 %).
- Secteur tertiaire (+5,9 %) : Emmené par la hausse des postes et télécommunications (+5,8 %), des transports et auxiliaires (+3,2 %), des banques et assurances (+10,8 %) et des autres services marchands (+9,6 %).

Du côté de la demande, la croissance est alimentée par la hausse de l'investissement public (+7,9 %) et de l'investissement privé (+4,0 %), ainsi que par la vigueur de la demande extérieure, marquée par une accélération des exportations (+6,7 %).

Un résultat qui dépasse le cadrage initial du PND

Fait notable : le taux de 5,5 % projeté pour 2026 surpasse la prévision de 4,2 % initialement retenue dans le cadre macroéconomique d'origine du PND 2022-2026, soit un gain de 1,3 point de pourcentage. Ce surcroît d'activité s'explique principalement par la réévaluation favorable de la production d'hydrocarbures et le lancement de nouveaux projets gaziers non anticipés lors de la formulation initiale du plan. ■

emploi.cg

La première plateforme de recrutement au Congo

CES ENTREPRISES RECRUTENT

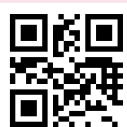
Découvrez des centaines d'offres sur emploi.cg



**+800 postes
disponibles**

Postulez dès aujourd'hui !

 www.emploi.cg



PROPULSÉE PAR

UNICONGO

www.unicongo.cg

CONSEIL D'ADMINISTRATION : UNICONGO MOBILISÉE FACE AUX DÉFIS ÉCONOMIQUES ET AUX RÉFORMES EN COURS

Un Conseil d'administration tourné vers l'action

Le Conseil d'administration d'UNICONGO s'est réuni le 22 septembre 2026, sous la présidence de Dieudonné NDINGA MOUKALA. Organisée en format hybride entre Brazzaville et Pointe-Noire, cette séance constituait le dernier Conseil avant l'Assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2026. Les échanges se sont tenus dans un contexte économique particulièrement difficile, marqué par les pénuries de carburant, les coupures d'électricité, les difficultés de connexion à Internet et les tensions de trésorerie. Face à ces contraintes, le Conseil a réaffirmé la nécessité de transformer les préoccupations des entreprises en propositions concrètes et documentées.

Loi de finances 2027 : sécuriser l'environnement fiscal

Les administrateurs ont examiné les propositions d'UNICONGO relatives au projet de loi de finances 2027. L'Union privilégie des mesures visant à renforcer la sécurité juridique, la prévisibilité fiscale et la qualité des procédures, sans incidence budgétaire majeure pour l'État. Parmi les principales propositions figurent la création d'un Livre des procédures fiscales, l'instauration d'une conférence de législation fiscale associant l'administration et le secteur privé, ainsi que la mise en place d'un rescrit fiscal opposable.

UNICONGO demande également une meilleure proportionnalité des pénalités et une clarification des conditions de déductibilité des charges. Les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme ont, pour leur part, rappelé le poids de la fiscalité et les distorsions de concurrence provoquées par les opérateurs informels.



CAMU : prévenir une double charge pour les entreprises

Par ailleurs, les échanges se poursuivent sur les différentes questions soulevées dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif. Le Secrétariat général suit attentivement l'évolution du dossier et examinera, le moment venu, les suites appropriées à lui donner.

SFEC et FOUTA : accompagner la transition numérique

Concernant le Système de facturation électronique certifié, UNICONGO maintient sa demande de report au 1er janvier 2027. Les entreprises doivent encore adapter leurs logiciels et clarifier le traitement de certaines opérations, tandis que de nombreux fournisseurs ne peuvent pas encore émettre de factures certifiées. L'entrée en vigueur de la plateforme FOUTA, annoncée pour le 1er octobre 2026, suscite également des préoccupations. Des difficultés ont été relevées au niveau de certaines banques, notamment des délais de confirmation et des débits non visibles immédiatement. Les entreprises ont été invitées à conserver toutes les preuves de leurs tentatives de paiement.

Pénurie de carburant : des solutions urgentes attendues

La pénurie de carburant a occupé une place centrale dans les discussions. Elle affecte la production, la logistique, le transport des marchandises et le fonctionnement des groupes électrogènes. UNICONGO poursuit ses démarches afin de permettre aux entreprises disposant des capacités nécessaires d'importer directement du carburant dans un cadre réglementé. Aucune position commune n'a toutefois été arrêtée en faveur d'une augmentation des prix. L'Union demande plutôt une stratégie fondée sur la disponibilité du produit, le renforcement de la production locale et un mécanisme transparent de stabilisation des prix.

Trois rendez-vous majeurs à l'agenda

Le Conseil a enfin examiné les prochains temps forts : le Salon de la formation professionnelle, les Assises nationales de l'industrie prévues du 7 au 9 décembre à Brazzaville, et l'Assemblée générale ordinaire d'UNICONGO du 23 octobre 2026. Les fédérations ont été invitées à préparer leurs rapports de fédération présentant les dossiers de l'année en cours, leurs principales difficultés et leurs perspectives.

Plus largement, le Conseil a insisté sur l'importance de disposer de données vérifiables pour renforcer la portée du plaidoyer d'UNICONGO auprès des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels.

À travers ces différents dossiers, UNICONGO confirme sa volonté de porter un plaidoyer structuré, fondé sur les réalités vécues par les entreprises. La mobilisation des fédérations et la qualité des contributions des membres resteront essentielles pour obtenir des avancées concrètes et améliorer durablement le climat des affaires. ■

CONGO DIGITAL 2030 : LA JEUNESSE AU CŒUR DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DU CONGO



Le 25 septembre 2026, Elite Network et UNICONGO ont réuni à Brazzaville décideurs, experts, jeunes talents, médias et partenaires à l'occasion de l'Afterwork « Congo Digital 2030 – Bâtisseurs numériques ». Placée sous le thème « Jeunesse, Bâtisseurs du Congo Digital », la rencontre a permis d'ouvrir les échanges sur le rôle de la jeunesse dans la transformation numérique du Congo. La transformation numérique s'impose progressivement comme un levier important de développement économique. Elle transforme les métiers, les modes de production, les services et les relations entre les entreprises, les administrations et les citoyens. Dans cette dynamique, la jeunesse représente un acteur essentiel, à la fois par ses compétences, sa capacité d'adaptation et son potentiel d'innovation. Organisé au Hilton Brazzaville – Les Tours Jumelles, sous le patronage du ministre délégué chargé de la Jeunesse et de l'Éducation civique, M. Prince Michrist KABA MBOKO, Ministre délégué auprès du ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Éducation civique, chargé de la Jeunesse et de l'Éducation civique, l'évènement avait pour ambition de réunir les différentes composantes de l'écosystème autour d'une même réflexion : comment faire de la jeunesse un véritable acteur du Congo numérique de demain ?

Former, innover, transformer

Les échanges se sont articulés autour de trois axes : Former, Innover et Transformer. Le premier a mis en lumière l'importance des compétences dans un environnement professionnel en constante évolution.

L'essor des technologies et de l'intelligence artificielle fait émerger de nouveaux métiers et transforme les compétences recherchées par les entreprises. La question de l'adéquation entre formation et besoins du marché apparaît ainsi comme un enjeu majeur pour préparer la « Génération 2030 ».

L'axe Innover a, quant à lui, permis de mettre en avant la capacité des jeunes à proposer des solutions adaptées aux réalités locales.

L'innovation numérique ne repose pas uniquement sur l'adoption de technologies existantes : elle peut également s'appuyer sur les talents, les initiatives entrepreneuriales et les solutions développées localement. Enfin, le volet Transformer a replacé ces réflexions dans une perspective plus opérationnelle.



VIE DE L'UNION

L'enjeu est désormais de faire en sorte que le numérique puisse contribuer concrètement à la création d'opportunités, au développement des entreprises et à l'évolution de l'économie congolaise.

Une rencontre tournée vers l'action

Le Grand débat digital a donné aux participants l'occasion de s'exprimer sur ces différentes thématiques. Les échanges et votes interactifs ont notamment contribué à alimenter le Baromètre Digital du Congo, destiné à faire ressortir les perceptions et priorités autour du numérique. Au-delà du contenu des discussions, l'évènement s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et conviviale, favorisant les échanges informels, le networking et les rencontres entre participants. Cette atmosphère a permis de créer un cadre propice au dialogue entre décideurs, professionnels, jeunes talents et acteurs de l'écosystème numérique.



La jeunesse comme force de transformation

À travers cette initiative, Elite Network et UNIONGO ont rappelé que la jeunesse ne doit pas être considérée uniquement comme bénéficiaire de la transformation numérique, mais également comme une force de proposition et de construction. La capacité à renforcer les compétences, encourager l'innovation locale et créer les conditions permettant aux jeunes d'entreprendre et de participer pleinement aux mutations économiques ont été le cœur de cette dynamique. Former, Innover, Transformer, Trois axes qui résument l'esprit de cette rencontre et ouvrent la réflexion sur les conditions nécessaires à l'émergence d'un Congo davantage connecté, innovant et créateur d'opportunités. ■



SFEC : LES ADHÉRENTS D'UNICONGO ÉCHANGENT AVEC L'ÉQUIPE D'AKIENI



Le mercredi 23 septembre 2026, les adhérents d'UNICONGO ont participé à une session d'échanges consacrée au Système de Facturation Électronique Certifiée (SFEC), avec l'équipe d'Akieni. Pour rappel, Akieni intervient en qualité de prestataire du SFEC, aux côtés de la Direction générale des impôts et des domaines (DGID), dans le déploiement et l'accompagnement technique du dispositif. La session a réuni les adhérents dans les locaux d'UNICONGO à Brazzaville et à Pointe-Noire, ainsi que des participants connectés à distance. Pendant près de deux heures, les échanges ont porté sur le fonctionnement du dispositif, ses modalités de mise en œuvre et les principales interrogations qu'il suscite auprès des entreprises.

La rencontre a notamment permis de revenir sur les questions transmises en amont par les adhérents, ainsi que sur celles soulevées au cours de la session. La diversité des préoccupations exprimées a donné lieu à une session de questions-réponses particulièrement riche. Cette rencontre a permis de faire remonter les préoccupations des entreprises, d'apporter de premières réponses et d'identifier les besoins d'échanges complémentaires autour de la mise en œuvre du SFEC. Au terme des échanges, les intervenants d'Akieni ont indiqué qu'ils apporteraient des réponses complémentaires à l'ensemble des questions reçues, afin de permettre aux entreprises de disposer des précisions nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Les échanges ont également fait ressortir l'intérêt de poursuivre ces sessions d'échanges, compte tenu des nombreuses questions que continue de susciter le SFEC auprès des entreprises. Des réunions sectorielles seront notamment organisées afin d'approfondir les problématiques propres aux différents secteurs d'activité. ■





UNICONGO

ILS NOUS ONT REJOINTS

FÉDÉRATION ASF

PRESF

Bureau de change et transfert d'argent

FÉDÉRATION EDUCATION & FORMATION

MILANE PARKER CENTER

Centre de formation

FÉDÉRATION INDUSTRIE

SOCIETE BATELEC CONSULTING

Gestion et traitement des déchets

FÉDÉRATION MEP

LABORATOIRE BIOCLINE

Laboratoire de Biologie Médicale

FÉDÉRATION SPL

ACTION VIGILANCE

Services de sécurité & gardiennage

MILANE PARKER DEVELOPPEMENT

Conseil en développement humain

FÉDÉRATION TIC

LGC SARL

Services numériques

FÉDÉRATION TRANSPORT & TRANSIT

ITMS

Bureau d'étude et de mise à disposition du personnel

CONSOLIDEZ VOTRE POSITION SUR LE MARCHÉ AVEC L'ASSURANCE CAUTION DE L'AFRICAINNE DES ASSURANCES CONGO



**AAC, L'ASSUREUR
CAUTION QUI
GARANTIT LA RÉUSSITE
DE VOS PROJETS**

AAC
Caution

AOA
ASSURANCES
Le sens de l'engagement

Membre du réseau
globus 

POINTE NOIRE

En face de la station SNPC-D, près de l'hôtel ELAÏS, avenue
Charles de Gaulle, immeuble LINCOLN IMMOCO

BRAZZAVILLE

Entre l'hôtel Radisson et le Trésor Public, en bordure
du fleuve, en face de l'hôtel KEMPINSKI

CONTACT

Tél. : (+242) 06 581 34 34 / 06 581 19 19 | Email : infos@assurances-aac.com